



# SÉNÉGAL

Septembre 2026

## RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES NORMES ET CODES— MODULE « DONNÉES »

Le présent Rapport sur l'observation des normes et codes — Module « données » pour le Sénégal a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI) pour servir de référence aux consultations périodiques avec le pays membre. Il s'appuie sur les informations disponibles au moment où il a été achevé le 12 août 2026. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement l'avis des autorités sénégalaises ni celui du conseil d'administration du FMI.

Sont également incluses la réponse des autorités à ce rapport ainsi que les évaluations détaillées réalisées à l'aide du cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD).

La politique qui régit la publication par le FMI des rapports de ses services et d'autres documents autorise la suppression des informations susceptibles d'influencer les marchés.

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201  
E-mail: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web: <http://www.imf.org>

**International Monetary Fund**



## SÉNÉGAL

### RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES NORMES ET CODES — MODULE « DONNÉES », VOLUME I

12 août 2026

### VOLUME I : ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI ET RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Approuvé par

**Bert Kroese et  
Zeine Zeidane**

Préparé par

**Département des  
statistiques**

Le présent rapport s'appuie sur les informations fournies en amont et au cours d'une mission menée du 4 au 12 mars 2026, ainsi que sur une enquête auprès des utilisateurs et sur les informations accessibles au public. Dirigée par MM. Erich Heinz Strassner et Rodolphe Blavy (département des statistiques du FMI), l'équipe de la mission était composée de M<sup>me</sup> Nadine Abou-Khaled (économiste principale, experte en statistiques de finances publiques), M<sup>me</sup> Maja Gavrilovic (économiste principale, experte en statistiques de la balance des paiements), M. Brian Graf (économiste principal, expert en statistiques des prix), M. André Mialou (économiste principal, spécialiste des statistiques monétaires et financières) et M. Achille Pegoue (économiste principal, expert en comptes nationaux). M<sup>me</sup> Laila Boufraine a assuré le soutien administratif et logistique.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                            |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Sigles et Abréviations</b>                                                                              | <b>4</b>  |
| <b>ÉVALUATION GLOBALE</b>                                                                                  | <b>6</b>  |
| <b>ÉVALUATION PAR ORGANISMES ET PAR ENSEMBLES DE DONNÉES</b>                                               | <b>13</b> |
| <b>RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DE LA MISSION</b>                                                          | <b>16</b> |
| <b>RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES</b>                                                                        | <b>16</b> |
| A. Recommandations prioritaires générales                                                                  | 16        |
| <b>AUTRES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES</b>                                                                 | <b>17</b> |
| A. Cadre juridique et institutionnel                                                                       | 17        |
| B. Comptabilité nationale (CN)                                                                             | 21        |
| C. Indice des prix à la consommation (IPC)                                                                 | 22        |
| D. Indice des prix à la production (IPP)                                                                   | 23        |
| E. Statistiques de finances publiques (SFP)                                                                | 23        |
| F. Statistiques de la balance des paiements (BdP) et de la position extérieure globale (PEG)               | 25        |
| G. Statistiques monétaires et financières (SMF)                                                            | 26        |
| H. Statistiques de la dette du secteur public (SDSP)                                                       | 26        |
| <b>TABLEAUX</b>                                                                                            |           |
| 1. Pratiques de diffusion du Sénégal au regard des catégories de données supplémentaires pour la NSDD Plus | 29        |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                             |           |
| I. Pratiques comparées à la NSDD Plus                                                                      | 28        |
| II. Avis des utilisateurs                                                                                  | 30        |

## Sigles et abréviations

|                 |                                                                                                                                                                           |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AID             | Autres institutions de dépôts                                                                                                                                             |
| ANSD            | Agence nationale de la statistique et de la démographie                                                                                                                   |
| BCEAO           | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest                                                                                                                         |
| BdP             | Balance des paiements                                                                                                                                                     |
| CEQD            | Cadre d'évaluation de la qualité des données                                                                                                                              |
| CFAP (COFOG)    | Classification des fonctions des administrations publiques                                                                                                                |
| CN              | Comptes nationaux                                                                                                                                                         |
| COICOP          | Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle                                                                                                                |
| DDP             | Direction de la Dette Publique                                                                                                                                            |
| DeMPA           | Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette                                                                                                    |
| ECID            | Enquête coordonnée sur les investissements directs                                                                                                                        |
| ECIP            | Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille                                                                                                                |
| ENSAE           | École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique                                                                                                              |
| Guide SDSP 2013 | <i>Statistiques de la dette du secteur public — Guide pour les statisticiens et les utilisateurs, 2013</i>                                                                |
| GSBPM           | Modèle générique de processus de production statistique                                                                                                                   |
| GSIM            | Modèle générique d'information statistique                                                                                                                                |
| IPC             | Indice des prix à la consommation                                                                                                                                         |
| IPP             | Indice des prix à la production                                                                                                                                           |
| LOP             | Logement occupé par le propriétaire                                                                                                                                       |
| MBP6            | <i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition</i>                                                                           |
| MBP7            | <i>Manuel intégré de la balance des paiements et de la position extérieure globale, septième édition</i>                                                                  |
| MFB             | Ministère des Finances et du Budget                                                                                                                                       |
| MFSMCG          | <i>Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide (manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières, en anglais uniquement)</i> |
| MSFP 2014       | <i>Manuel de statistiques de finances publiques 2014</i>                                                                                                                  |
| MSMF 2000       | <i>Manuel de statistiques monétaires et financières 2000</i>                                                                                                              |
| NSDD            | Norme spéciale de diffusion des données                                                                                                                                   |
| PA              | Protocole d'accord                                                                                                                                                        |
| PEFA            | Les dépenses publiques et la responsabilité financière                                                                                                                    |
| PEG             | Position extérieure globale                                                                                                                                               |
| PME             | Petites et moyennes entreprises                                                                                                                                           |

|                   |                                                                                            |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| RILD              | Réserves internationales et liquidité en devises                                           |
| RONC              | Rapport sur l'observation des normes et codes                                              |
| SCN 2008          | <i>Système de comptabilité nationale, 2008</i>                                             |
| SDMX              | Statistical Data and Metadata eXchange (échange de données statistiques et de métadonnées) |
| SDSP              | Statistiques de la dette du secteur public                                                 |
| SMF               | Statistiques monétaires et financières                                                     |
| SFP               | Statistiques de finances publiques                                                         |
| SIFIM             | Services d'intermédiation financière indirectement mesurés                                 |
| SNDS IV 2024-2028 | Quatrième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2024–2028                 |
| SSE               | Statistiques du secteur extérieur                                                          |
| SSN               | Système statistique national                                                               |

## ÉVALUATION GLOBALE

**1. Le présent Rapport sur l'observation des normes et codes — Module « données » (RONC données) met à jour les évaluations réalisées en 2002.** La mise à jour de l'évaluation, qui repose sur le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) 2025 du FMI, couvre les statistiques des comptes nationaux, des indices des prix à la consommation et des prix à la production, des finances publiques, de la dette du secteur public, de la balance des paiements et de la position extérieure globale, ainsi que les statistiques monétaires et financières. L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) est l'organisme chargé des statistiques des comptes nationaux et des prix. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est responsable des statistiques monétaires et financières, ainsi que des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le ministère des Finances et du Budget (MFB) est responsable des statistiques des finances publiques et de la dette du secteur public.

**2. Les statistiques macroéconomiques établies au Sénégal respectent dans l'ensemble les normes et codes reconnus au niveau international,** avec de légères variations d'un ensemble de données à l'autre (tableau 1). Des amendements sont actuellement apportés à la loi statistique pour renforcer la crédibilité et l'indépendance du système statistique national. La mission a pu constater un haut niveau d'expertise, d'engagement en faveur de la qualité et de professionnalisme dans la production et la diffusion des données statistiques. Toutefois, le système statistique national (SSN) pâtit d'un dispositif à deux vitesses dans lequel les services responsables des statistiques sectorielles accusent un retard important sur l'ANSD. Les pratiques en matière de publication des données sont bonnes, le Sénégal souscrivant à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) depuis novembre 2017. Le Sénégal est en conformité avec la NSDD, à savoir qu'il respecte les exigences relatives à la couverture, à la périodicité et à la ponctualité des données, et qu'il communique un calendrier de diffusion préalable. Au vu de ses résultats en matière de diffusion des données, le pays devra procéder à d'importants investissements pour se conformer aux critères plus rigoureux de la Norme spéciale de diffusion des données Plus (NSDD Plus). En particulier, le Sénégal doit respecter les exigences d'au moins cinq des neuf catégories de données additionnelles, ainsi que des métadonnées correspondantes, et produire un plan de transition répertoriant les mesures concrètes prises pour respecter les exigences des neuf catégories de données additionnelles dans les cinq années suivant la date de souscription. L'annexe I établit une comparaison entre les pratiques de diffusion actuelles et les exigences à respecter au titre de la NSDD Plus.

**3. Des améliorations supplémentaires sont recommandées pour préserver l'indépendance du système statistique, pour améliorer la gestion des ressources humaines et étoffer les ressources généralement affectées au SSN, ainsi que pour moderniser les pratiques en matière de qualité des données et veiller à une utilisation efficiente des ressources.** Pour renforcer davantage l'indépendance des institutions, il est recommandé que le directeur général de l'ANSD soit nommé à l'issue d'un processus ouvert et fondé sur le mérite, pour un mandat limité, avec des motifs de révocation strictement limités. Les ressources humaines sont dans l'ensemble suffisantes au niveau central et la récente création de l'École nationale de la Statistique et de l'Analyse

économique (ENSAE) atténue les préoccupations quant à la rotation du personnel et au recrutement. Cependant, les ressources financières ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins du SSN. En particulier, les services sectoriels souffrent d'un manque de personnel et de ressources. Il est par ailleurs fondamental d'adapter les compétences du personnel aux nouveaux besoins en matière de données ainsi qu'aux progrès technologiques dans ce domaine. S'agissant de l'utilisation des ressources, il est recommandé d'instaurer des examens réguliers des méthodes de travail, de mener des procédures d'établissement des coûts et de mettre en place des procédures budgétaires pour aider la direction à répartir les ressources entre les priorités statistiques en présence.

**4. Le cadre juridique prévoit des dispositifs garantissant la transparence et l'intégrité, ainsi que les normes déontologiques du système statistique sénégalais.** Pour consolider ces aspects, l'équipe de la mission recommande de formuler explicitement l'engagement de l'organisation en faveur de la qualité et de mettre au point des outils permettant de rappeler régulièrement aux membres du personnel leurs obligations déontologiques.

**5. Le cadre juridique régissant le fonctionnement de la BCEAO établit le rôle de cette dernière en tant qu'organisme chargé de produire les statistiques monétaires et financières (SMF) et les statistiques du secteur extérieur (SSE).** Des dispositifs sont dans l'ensemble prévus pour garantir la transparence et l'intégrité des statistiques, ainsi que les normes déontologiques du système. Il serait possible d'améliorer l'affectation et l'utilisation des ressources statistiques avec des ressources humaines plus étoffées et un meilleur rapport coût-efficacité.

**6. Le cadre juridique et administratif du Sénégal qui sert d'assise à l'établissement et la diffusion des statistiques de la dette du secteur public (SDSP) a besoin d'être consolidé.** Le cadre juridique confie la responsabilité principale de recueillir, établir et diffuser les SDSP à la Direction de la Dette Publique (DDP). La DDP fait l'objet de contrôles réguliers par les organes de contrôle de l'état notamment la Cour des Comptes et l'Inspection Générale d'Etat (IGE), en plus des missions de revues PEFA et DeMPA. Le Code de transparence dans la gestion des finances publiques impose la publication périodique d'informations complètes sur la dette publique, les actifs financiers et les principaux passifs hors dette, informations qui sont auditées par la Cour des Comptes. Contrairement à beaucoup de pays, le Sénégal ne dispose pas d'une loi spécifique à la gestion de la dette publique. À la place, il s'appuie sur la Directive n° 09/2007/CM/ de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) établissant le cadre de référence de la politique d'emprunt, qui s'applique à l'ensemble des États membres de l'UEMOA. Cependant, plusieurs problèmes spécifiques ont été observés : i) à l'exception de l'audit de la dette mené au début de chaque nouveau mandat présidentiel, il n'existe aucun mécanisme spécifique pour assurer la surveillance systématique de la dette publique, ii) la centralisation des informations relatives à la dette est incomplète, certains projets financés sur ressources extérieures et certaines pratiques d'emprunt anciennes, ayant échappé au contrôle direct de la DDP, et iii) les instruments de la dette font l'objet d'une couverture limitée dans les SDSP, lesquels se concentrent principalement aux emprunts et aux titres de créance. Il convient toutefois de relever une avancée significative avec la disposition de la Loi des Finances (LFI) 2026 promulguée qui interdit les lettres de confort. Le cadre juridique régissant les statistiques officielles appuie l'indépendance professionnelle grâce à un recrutement fondé sur le mérite et des

obligations déontologiques clairement définies pour les agents, indépendance qui est renforcée par le statut général des fonctionnaires de l'État et les efforts actuellement déployés pour officialiser un code de déontologie spécifique aux agents du Trésor. Sur le plan institutionnel, la DDP dispose d'effectifs expérimentés et relativement stables, mais l'insuffisance des ressources et la fragmentation des systèmes d'information empêchent d'établir des SDSP exhaustives et diffusées en temps opportun. Les pratiques en matière de transparence et d'information mériteraient d'être encore renforcées, notamment par une amélioration des métadonnées, une documentation plus claire des révisions et une explication plus systématique des méthodes d'établissement des données. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes permettant de consulter régulièrement les utilisateurs au sujet de la pertinence et de l'utilité des SDSP contribuerait à assurer que les statistiques évoluent en concordance avec les besoins des utilisateurs et qu'elles apportent un soutien efficace à l'analyse de la politique budgétaire et à la prise de décision.

**7. Des mécanismes de coordination officiels sont nécessaires pour renforcer la collaboration entre l'ANSD, la BCEAO et le MFB** en tant que parties prenantes du SSN pour une meilleure cohérence entre les différentes institutions, en particulier en alignant les cycles de révision et en réduisant les discordances entre les ensembles de données. La loi statistique de 2004, amendée en 2012, définit les différentes entités du SSN. Toutefois, en l'absence de l'ensemble des décrets d'application nécessaires, les mandats, les relations fonctionnelles entre ces entités ainsi que les mécanismes de coordination demeurent incomplets. Le SSN bénéficiera d'une mise à jour et d'une clarification de cette loi, de manière à ce qu'elle établisse nettement les responsabilités et confie un mandat explicite à l'ANSD s'agissant de la coordination des fournisseurs de données et de l'harmonisation des données.

**8. Les statistiques macroéconomiques du Sénégal sont dans l'ensemble alignées sur les normes statistiques internationales dans la plupart des principaux domaines concernés, mais des lacunes ont été relevées dans les statistiques de finances publiques (SFP).** Les comptes nationaux suivent le *Système de comptabilité nationale (SCN), 2008*, les concepts, méthodes, mesures et systèmes de classification étant en grande partie conformes. Cependant, il convient de procéder à des ajustements dans certains domaines tels que l'établissement du compte d'opérations financières et le passage à une fréquence trimestrielle pour les comptes sectoriels. Les statistiques des prix, que ce soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ou l'indice des prix à la production (IPP), respectent dans une large mesure les concepts, méthodes et classifications reconnus au niveau international, même si le traitement des logements occupés par leur propriétaire (LOP) dans l'IPC doit être amélioré et le périmètre de l'IPP pourrait être étendu à l'agriculture et aux télécommunications. Les statistiques du secteur extérieur sont globalement conformes au cadre de la sixième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) et les autorités ont exprimé leur intention de passer au MBP7. Cependant, plusieurs déficiences persistent s'agissant de la méthodologie utilisée et du périmètre couvert. Ainsi, l'établissement de la position extérieure globale (PEG) trimestrielle se limite globalement à une accumulation de transactions du fait d'une faible collecte des autres flux, ce qui se traduit par des positions négatives sur certains instruments de dette. En conséquence, pour certaines composantes, les transactions de balance des paiements intègrent les effets des variations des taux de change et des prix, ce qui n'est pas conforme aux

recommandations du MBP6. Par ailleurs, le champ d'application du formulaire type des données relatives aux réserves internationales et à la liquidité en devises (RILD) utilisé pour le calcul des réserves internationales nettes présente certaines limitations. Le cadre méthodologique utilisé pour établir les statistiques monétaires et financières (SMF) est globalement conforme au manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières (*Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide, MFSMCG*, en anglais seulement). Cependant, certaines lacunes méthodologiques persistent. En particulier, la couverture institutionnelle des SMF est incomplète, puisque des secteurs à l'expansion rapide, tels que les institutions de microfinancement acceptant les dépôts et les opérateurs de services bancaires mobiles, ne sont pas pris en compte dans les statistiques monétaires. Par ailleurs, les instruments financiers enregistrés au coût amorti ne sont pas réévalués au prix de marché ou à la juste valeur. L'absence de statistiques exprimées en flux limite également le rapprochement des SMF avec d'autres statistiques macroéconomiques établies sur une base de flux. Les SFP du Sénégal suivent dans l'ensemble les concepts et définitions du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014). En particulier, un point positif essentiel réside dans l'inclusion des entreprises publiques non marchandes dans les administrations publiques. Cependant, d'importants écarts demeurent. Des lacunes dans les pratiques d'évaluation et d'enregistrement des actifs non financiers, et l'absence de comptes de patrimoine financiers et d'état intégré des flux et encours entravent la mesure adéquate des agrégats budgétaires. De plus, le Sénégal ne produit pas de données actuelles selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). L'exclusion de la branche nationale de la BCEAO du périmètre du secteur public, la couverture limitée des transactions en nature et l'application de techniques statistiques telles que le traitement de l'injection de capitaux figurent aussi parmi les écarts relevés.

**9. La longueur des séries temporelles, la régularité des publications et l'adéquation générale des données de base participent à l'exactitude et la fiabilité globales des statistiques officielles du Sénégal, mais plusieurs déficiences méritent une attention toute particulière, parmi lesquelles le manque de cohérence entre domaines.** L'établissement des comptes nationaux bénéficierait d'une validation plus rigoureuse des données de base, en particulier pour les secteurs des administrations publiques et des entreprises, ainsi que d'analyses plus systématiques des discordances statistiques et d'une documentation plus claire des sources de données, des méthodes d'établissement des données et des études de révision. Les statistiques des prix ont été améliorées : les pondérations de l'IPC ont été mises à jour et des méthodologies plus fiables ont été mises en œuvre en février 2025 ; les pondérations de l'IPP sont mises à jour à une fréquence annuelle. Cependant, le périmètre de l'IPP devrait être élargi afin d'englober des secteurs tels que l'agriculture et les télécommunications, et des améliorations supplémentaires doivent être apportées à l'ajustement au titre de la qualité et au traitement des postes manquants. Les statistiques du secteur extérieur sont appuyées par de rigoureuses pratiques de contrôle de la qualité des données, mais il convient d'accorder une plus grande importance à l'harmonisation des données trimestrielles et annuelles de la balance des paiements (BdP) et de la PEG, et à l'établissement d'une PEG totalement intégrée et de statistiques de la dette extérieure conformes à la méthodologie internationale. Dans l'ensemble, les statistiques monétaires et financières sont fiables et établies à partir de données comptables à jour. Cependant, des lacunes demeurent : des informations insuffisantes pour procéder à la réévaluation des titres comptabilisés au coût amorti, quelques

erreurs de classification sectorielle par des banques déclarantes et des discordances persistantes dans les positions interbancaires. En outre, on constate toujours l'absence d'outils de validation automatique et d'un manuel complet de procédures d'établissement des données. Les statistiques de finances publiques bénéficient de la longueur des séries rétrospectives et de la régularité des communications de données annuelles, mais des lacunes dans les données infra-annuelles du secteur public entravent l'établissement des données relatives aux opérations trimestrielles des administrations publiques, et l'absence d'analyses de révision systématiques met en évidence la nécessité d'instaurer officiellement des cycles de révision structurés. Il est actuellement noté une fiabilisation et exactitude accrue des données de la dette du secteur publique à la faveur des réconciliations exhaustives effectuées avec l'ensemble des créanciers, la révision des chiffres, la production d'un bulletin spécial et les efforts d'élargissement du champ de la dette aux entités du secteur parapublic. La cohérence interne entre les ensembles de données est globalement assurée, mais la cohérence entre les différents cadres macroéconomiques demeure incomplète, ce qui souligne la nécessité d'une validation plus rigoureuse, d'une grande transparence méthodologique et d'un rapprochement systématique entre les différents ensembles de données. L'établissement de calendriers de révision réguliers, la publication de notes explicatives et de métadonnées mises à jour, et la création d'une base de données des révisions accessible au public permettant de distinguer les révisions courantes des révisions méthodologiques ou exhaustives amélioreraient encore la fiabilité et la crédibilité des statistiques officielles du Sénégal, ainsi que leur utilité sur le plan analytique.

**10. Les statistiques officielles du Sénégal sont globalement utilisables et accessibles, les principaux ensembles de données étant diffusés en temps opportun et les normes internationales étant généralement respectées, mais des améliorations doivent être apportées pour améliorer le niveau de détail et l'accessibilité des utilisateurs.** Les principaux indicateurs macroéconomiques, à savoir le PIB, l'IPC, la BdP et la PEG, les SMF et les SFP, sont diffusés selon une périodicité et avec une ponctualité adéquate. Pour les comptes nationaux, la réduction des délais de diffusion à deux trimestres pour les estimations annuelles et à un mois pour les estimations trimestrielles améliorera la ponctualité des données. Parallèlement, la publication des séries temporelles selon la nouvelle base du PIB renforcerait les pratiques de révision. Les données de l'IPC et de l'IPP sont diffusées selon une fréquence mensuelle, conformément à ce qui est annoncé dans le calendrier de diffusion préalable. Pour le secteur extérieur, les statistiques de la BdP et de la PEG sont dans l'ensemble de bonne qualité. Cependant, il convient d'apporter des améliorations supplémentaires pour raccourcir le délai de publication des données définitives et pour veiller à ce que les métadonnées correspondantes décrivent clairement les spécificités de l'établissement des données pour certaines composantes de la BdP et de la PEG. Les SMF sont diffusées selon une périodicité et avec une ponctualité adéquate, et elles sont dans l'ensemble accessibles aux utilisateurs. Des métadonnées décrivant les méthodes d'établissement des données sont généralement disponibles. Cependant, les politiques de révision ne sont pas clairement expliquées. Les SFP sont étayées par des données annuelles exhaustives, mais les SFP à haute fréquence se limitent actuellement à l'administration centrale budgétaire. La diffusion de données trimestrielles complètes sur les administrations publiques (y compris selon la CFAP) et la documentation systématique des révisions permettraient d'améliorer encore l'utilité des statistiques, et de promouvoir la transparence et la confiance des utilisateurs.

**11. Dans l'ensemble, les utilisateurs des statistiques officielles du Sénégal se sont dit confiants quant à la qualité globale et la solidité méthodologique des données, tout en relevant des domaines dans lesquels des améliorations supplémentaires renforceraient la transparence et l'utilité.** Les répondants ont souligné l'importance d'une communication plus claire et plus systématique s'agissant des révisions des données et des changements méthodologiques, avec notamment la publication de politiques de révision explicites et de métadonnées plus fournies. Les principaux ensembles de données sont globalement accessibles, mais les utilisateurs ont indiqué que la documentation les accompagnant pourrait être améliorée et présentée dans un format plus convivial. Ils ont également mis en exergue l'importance de développer les échanges entre les producteurs et les utilisateurs de données au moyen de consultations structurées et de mécanismes de retour d'informations pour veiller à ce que l'évolution des besoins en matière de données soit régulièrement réévaluée. Plusieurs répondants ont signalé la nécessité d'améliorer la coordination entre les institutions et de simplifier les pratiques de diffusion, notamment par une navigation plus fluide sur les sites Internet officiels et un accès plus consolidé aux statistiques macroéconomiques. Par ailleurs, certains utilisateurs souhaiteraient une amélioration progressive du niveau de détail et de la fréquence des données dans certains domaines, afin de mieux étayer l'analyse des politiques publiques et le suivi de l'activité économique. Enfin, le développement des capacités humaines, techniques et juridiques des institutions a été considéré comme un levier important pour entretenir la dynamique de progrès et maintenir la confiance des citoyens dans le système statistique du Sénégal.

**12. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête montrent que le système statistique du Sénégal inspire confiance et qu'il est fiable sur le plan technique, mais ils pointent également des domaines dans lesquels des améliorations supplémentaires seraient bénéfiques pour la transparence, l'accessibilité et les échanges avec les utilisateurs.** La plupart des ensembles de données sont diffusés en temps opportun et présentent de longues séries rétrospectives, ce qui facilite les analyses des utilisateurs et le suivi des révisions. Les statistiques des prix, y compris l'IPC et l'IPP, sont diffusées dans plusieurs formats (dont certains sont déjà compatibles avec les normes SDMX), mais l'élargissement de la diffusion de données lisibles par machine (formats CSV, JSON et XML, par exemple) à l'ensemble des principaux ensembles de données améliorerait encore la facilité d'utilisation. Un recours accru à des consultations d'utilisateurs structurées, à des séances de formation et à des supports explicatifs permettrait aussi de développer les échanges entre les producteurs et les utilisateurs de données. L'accessibilité des SFP demeure plus limitée, malgré des pratiques de diffusion adéquates sur le plan technique. Cela tient à des lacunes dans la couverture et la fréquence des produits analytiques, dans le niveau de détail des métadonnées et dans la disponibilité de l'assistance aux utilisateurs. Les SFP sont diffusées dans des formats lisibles par machine, et elles sont accessibles gratuitement et simultanément par tous les utilisateurs, selon des calendriers prédéfinis, mais l'absence d'une page Internet spécifique accessible au public, les commentaires d'analyse limités, et les documentations incomplètes sur les sources et méthodes utilisées réduisent la transparence. Par ailleurs, l'absence de points de contact clairement identifiés, de mécanismes de retour d'informations et d'activités de communication réduit la capacité des utilisateurs à interpréter et utiliser efficacement les données. Il existe donc une marge pour apporter

des améliorations qui renforceraient davantage la facilité d'utilisation et la crédibilité des statistiques officielles du Sénégal.

**La mission a dégagé trois recommandations prioritaires :**

- **Renforcer le mandat de coordination de l'ANSD et institutionnaliser le rapprochement des données macroéconomiques :** doter l'ANSD d'un mandat clair pour assurer la coordination du système statistique national et créer un comité permanent inter organismes présidé par l'ANSD pour procéder au rapprochement périodique des principales données macroéconomiques.
- **Atténuer les risques de discordance dans les données de la dette du secteur public en intégrant les comptes budgétaires et les comptes nationaux :** préparer des SFP et des SDSP exhaustives qui couvrent l'intégralité du secteur public et établir des comptes financiers dans le cadre de la comptabilité nationale de manière à rendre compte des actifs et passifs financiers dans l'ensemble des secteurs, tout en systématisant des audits réguliers des SDSP et un rapprochement entre secteurs pour détecter les incohérences dans les passifs du secteur public.
- **Corriger le système statistique à deux vitesses en harmonisant les normes et les pratiques à l'ANSD et dans les organismes sectoriels.** Préciser dans la nouvelle loi statistique et la réglementation correspondante que les normes et codes s'appliquent aussi bien au niveau central qu'au niveau sectoriel, ce qui permettra de remédier aux importantes déficiences et carences observées au niveau sectoriel.

**13. La suite du présent document est structurée comme suit.** La section II fournit une évaluation synthétique par organismes et par ensembles de données, sur la base d'un barème à quatre niveaux. La section III expose les recommandations prioritaires des services du FMI. L'annexe I établit une comparaison entre les pratiques actuelles et les exigences de la NSDD Plus, et l'annexe II présente les avis des principaux utilisateurs sur la qualité des statistiques du Sénégal. Les volumes II et III contiennent le détail de l'évaluation réalisée à l'aide du CEQD, ainsi que des recommandations supplémentaires à appliquer pour améliorer les différents programmes statistiques et la réponse des autorités à ce rapport.

## ÉVALUATION PAR ORGANISMES ET PAR ENSEMBLES DE DONNÉES

14. À l'aide du CEQD 2025 du FMI, la mission a procédé à l'évaluation des six ensembles de données macroéconomiques : statistiques des comptes nationaux, statistiques des prix, statistiques de finances publiques, statistiques monétaires et financières, statistiques du secteur extérieur et statistiques de la dette du secteur public. Les résultats sont présentés d'après les éléments du CEQD en utilisant un barème à quatre niveaux (tableau 1).

15. Les évaluations du cadre institutionnel et juridique, et des assurances d'intégrité (dimensions « 1 » et « 2 ») sont présentées par institutions. Les évaluations de l'alignement sur les normes statistiques internationales, de l'exactitude et la fiabilité, et de l'utilité et l'accessibilité (dimensions « 3 » à « 5 ») sont présentées par domaines statistiques.

Tableau 1. Sénégal : Cadre d'évaluation de la qualité des données — Synthèse des résultats

| <b>Institutions</b>                                                                                                                      |             |              |                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------------------------------|
| <b>Dimensions/Éléments</b>                                                                                                               | <b>ANSD</b> | <b>BCEAO</b> | <b>Ministère des Finances</b> |
| <b>1. Cadre juridique et institutionnel</b>                                                                                              | <b>LO</b>   | <b>LO</b>    | <b>LO</b>                     |
| 1.1 Cadre juridique                                                                                                                      | LO          | LO           | LO                            |
| 1.2 Indépendance du système statistique national                                                                                         | LO          | LO           | LO                            |
| 1.3 Coordination du système statistique national                                                                                         | LNO         | LNO          | LNO                           |
| 1.4 Garantie de la confidentialité des statistiques et de la sécurité des données                                                        | LO          | LO           | LO                            |
| 1.5 Charge pour les répondants réduite au minimum                                                                                        | LO          | LO           | LO                            |
| 1.6 Niveau suffisant des ressources humaines                                                                                             | LNO         | LNO          | LO                            |
| 1.7 Niveau suffisant des ressources en technologies de l'information                                                                     | LO          | LO           | LNO                           |
| 1.8 Niveau suffisant de l'infrastructure matérielle                                                                                      | LO          | LO           | LO                            |
| 1.9 Pratiques en matière de rapport coût-efficacité                                                                                      | LO          | LNO          | LO                            |
| 1.10 Pratiques en matière de pertinence                                                                                                  | LO          | LO           | LO                            |
| 1.11 Pratique en matière de gestion de la qualité                                                                                        | LNO         | O            | O                             |
| <b>2. Assurances d'intégrité</b>                                                                                                         | <b>LO</b>   | <b>LO</b>    | <b>LO</b>                     |
| 2.1 Intégrité institutionnelle                                                                                                           | LO          | O            | LO                            |
| 2.2 Transparence                                                                                                                         | LO          | LO           | LO                            |
| 2.3 Normes déontologiques                                                                                                                | LO          | LO           | LO                            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0                                                                                |             |              |                               |
| Note : O=Observé (90-100 %), LO=Largement observé (60-89 %), LNO=Largement non observé (25-59 %), et NO=non observé (en dessous de 25 %) |             |              |                               |

**Tableau 1. Sénégal : Cadre d'évaluation de la qualité des données — Synthèse des résultats (Suite)**

| Ensembles de données<br>Dimensions/Éléments                                                                                            | Comptes nationaux | Indice des prix à la consommation | Indice des prix à la production | Statistiques de finances publiques | Statistiques monétaires et financières | Statistiques du secteur extérieur | Statistiques de la dette du secteur public |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>3. Alignement sur les normes statistiques internationales</b>                                                                       | <b>LO</b>         | <b>O</b>                          | <b>O</b>                        | <b>LNO</b>                         | <b>LO</b>                              | <b>LO</b>                         | <b>LO</b>                                  |
| 3.1 Alignement sur les concepts et définitions                                                                                         | O                 | LO                                | O                               | LO                                 | LO                                     | O                                 | LO                                         |
| 3.2 Alignement sur les principes comptables                                                                                            | O                 | O                                 | O                               | LNO                                | LO                                     | LO                                | LO                                         |
| 3.3 Alignement sur les méthodes recommandées                                                                                           | LO                | O                                 | O                               | LO                                 | NO                                     | LO                                | LO                                         |
| 3.4 Alignement sur les classifications recommandées                                                                                    | O                 | O                                 | O                               | LO                                 | O                                      | LO                                | LNO                                        |
| 3.5 Alignement sur le champ d'application recommandé pour la production statistique                                                    | LO                | O                                 | O                               | NO                                 | LO                                     | LO                                | LNO                                        |
| <b>4. Exactitude et fiabilité</b>                                                                                                      | <b>LO</b>         | <b>O</b>                          | <b>O</b>                        | <b>LO</b>                          | <b>LO</b>                              | <b>LO</b>                         | <b>LNO</b>                                 |
| 4.1 Les données de base sont de qualité suffisante pour garantir l'exactitude et la fiabilité.                                         | LO                | O                                 | O                               | LO                                 | LO                                     | LO                                | LNO                                        |
| 4.2 L'exactitude des données de base fait l'objet d'examens réguliers                                                                  | LO                | O                                 | O                               | LNO                                | LO                                     | LO                                | LNO                                        |
| 4.3 Des techniques statistiques rigoureuses sont utilisées pour la modélisation, l'estimation, l'imputation, l'édition et l'évaluation | LO                | O                                 | LO                              | LO                                 | LO                                     | LO                                | LNO                                        |
| 4.4 Des pratiques de contrôle de qualité rigoureuses sont employées                                                                    | LO                | O                                 | O                               | LNO                                | LNO                                    | LNO                               | LNO                                        |
| 4.5 L'organisme procède à des analyses de révision et à un suivi de la fiabilité.                                                      | LO                | O                                 | O                               | LNO                                | NO                                     | LO                                | LNO                                        |
| 4.6. Cohérence des données                                                                                                             | LO                | O                                 | O                               | LNO                                | LO                                     | LO                                | LNO                                        |
| <b>5. Utilité et accessibilité</b>                                                                                                     | <b>LNO</b>        | <b>O</b>                          | <b>O</b>                        | <b>LNO</b>                         | <b>LO</b>                              | <b>LO</b>                         | <b>LO</b>                                  |
| 5.1 Périodicité                                                                                                                        | LO                | O                                 | O                               | LO                                 | O                                      | O                                 | O                                          |
| 5.2 Respect des délais                                                                                                                 | LNO               | O                                 | O                               | LNO                                | O                                      | LNO                               | O                                          |
| 5.3 Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                               | LNO               | LO                                | O                               | NO                                 | LNO                                    | LNO                               | LNO                                        |
| 5.4 Accessibilité des données                                                                                                          | LO                | O                                 | O                               | LO                                 | LO                                     | LNO                               | O                                          |
| 5.5 Accessibilité des métadonnées                                                                                                      | LNO               | O                                 | O                               | LNO                                | LO                                     | LNO                               | LO                                         |
| 5.6 Assistance aux utilisateurs                                                                                                        | LNO               | O                                 | O                               | LNO                                | O                                      | LNO                               | LO                                         |

Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0

Note : O=Observé (90-100 %), LO=Largement observé (60-89 %), LNO=Largement non observé (25-59 %), et NO=non observé (en dessous de 25 %)

## RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DE LA MISSION

**16. La mission a établi un ensemble de recommandations à partir de la revue des pratiques statistiques, abondamment traitées dans les évaluations détaillées (Volume II), des échanges avec les organismes producteurs de données, et des réponses des utilisateurs de données (Annexe II).** Ces recommandations visent à permettre au Sénégal de souscrire plus étroitement aux normes internationalement acceptées. De l'avis de la mission, leur application renforcerait l'utilité analytique des données.

## RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

### A. Recommandations prioritaires générales

- Renforcer la mission officielle de l'ANSD dans la coordination du système statistique national.** Les ministères et services sectoriels produisent des données administratives primordiales qui servent aux statistiques macroéconomiques, mais la coordination entre l'ANSD et les organismes établissant les données macroéconomiques (MFB, BCEAO) est variable. Cela entraîne des discordances dans les définitions, des révisions et des difficultés de rapprochement. Ces problèmes devraient être corrigés en amendant et en mettant en œuvre la loi statistique afin de désigner explicitement l'ANSD comme l'organe chargé de coordonner le système statistique national, et de fixer les normes statistiques dans l'ensemble des institutions, d'assurer la cohérence des ensembles de données macroéconomiques et de coordonner les révisions dans les différents organismes pour prévenir l'existence de statistiques officielles parallèles ou discordantes. Un mandat de coordination renforcé réduirait le risque de produits statistiques parallèles, d'agrégats discordants et de saisie de données administratives non vérifiées dans les statistiques macroéconomiques officielles.
- Mettre sur pied un comité de haut niveau de coordination des statistiques macroéconomiques.** Le rapprochement régulier des comptes nationaux, des statistiques de finances publiques, des statistiques de balance des paiements et des statistiques monétaires n'est pas institutionnalisé. Il convient de créer un comité interinstitutionnel présidé par l'ANSD et comptant sur la participation du ministère des Finances, de la BCEAO, de la direction de la dette, des principaux ministères sectoriels et des fournisseurs de données administratives. Ce comité devrait siéger à intervalles réguliers pour rapprocher les agrégats macroéconomiques, vérifier la cohérence des différents ensembles de données (comptes nationaux, statistiques de la balance des paiements, statistiques des finances publiques et statistiques monétaires et financières), passer en revue les révisions des différents ensembles de données et corriger les discordances entre données avant leur publication.
- Corriger le système statistique à deux vitesses en harmonisant les normes et les pratiques à l'ANSD et dans les organismes sectoriels. L'hétérogénéité de l'ANSD et les services chargés des statistiques sectorielles (par ex., agriculture, santé, éducation) aboutit à un système à deux

vitesse, où les normes et les pratiques sont relativement rigoureuses au niveau de l'agence nationale, mais où les défauts et les carences sont nombreux au niveau sectoriel. Les cadres institutionnel et juridique doivent veiller à ce que les normes et les codes soient harmonisés pour tous les fournisseurs de statistiques, sous la supervision de l'ANSD.

- **Atténuer les risques de discordance dans les statistiques de la dette du secteur public** en renforçant les dispositifs des statistiques de finances publiques et financières, la collaboration entre structures et le rapprochement systématique de données, et en réalisant des audits réguliers. Il convient d'élaborer des SFP et des SDSP exhaustives qui couvrent l'ensemble du secteur public, y compris l'administration centrale, les unités extrabudgétaires, les caisses de sécurité sociale, les administrations locales et les entreprises publiques, conformément aux normes statistiques internationales. Dans le même temps, il importe d'avancer dans l'établissement de comptes financiers dans le cadre du dispositif de comptabilité nationale pour offrir un tableau complet des flux d'actifs et passifs financiers dans les secteurs institutionnels. Les autorités devraient en outre procéder à un rapprochement systématique entre les statistiques de finances publiques, les statistiques de la dette, les statistiques de la balance des paiements, les statistiques monétaires et les comptes nationaux afin d'assurer la cohérence des passifs du secteur public entre les différents ensembles de données et au sein d'un même ensemble. L'institutionnalisation de ces pratiques de rapprochement — sous la coordination de l'ANSD et des autorités budgétaires et monétaires pertinentes — permettra de renforcer la détection des discordances dans les emprunts du secteur public et réduira les risques de discordance des données sur la dette dans les statistiques officielles. Il importe en outre de veiller à ce que les audits des SDSP par la Cour des comptes ou l'Inspection générale des finances (IGF) soient exigés et réalisés régulièrement, en sus de l'obligation actuelle d'un audit au début de chaque nouveau mandat présidentiel.

## AUTRES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

### A. Cadre juridique et institutionnel

#### Agence nationale de la statistique et de la démographie

##### *Cadre juridique*

**17. Le dispositif légal appuie la production et la diffusion impartiales de statistiques officielles, mais d'autres améliorations s'imposent.** La loi statistique établit un cadre juridique clair pour l'élaboration, la production et la diffusion de statistiques officielles. Cette loi établit l'ANSD comme l'agence statistique centrale, mais son autorité en matière de coordination de l'ensemble du système statistique national (SSN) demeure insuffisante sur le plan opérationnel. Les ministères sectoriels produisent souvent à titre indépendant des statistiques dont le rapprochement et l'harmonisation méthodologiques avec les ensembles de données macroéconomiques sont limités. Ceci contribue à un « système statistique à deux vitesses », où les statistiques macroéconomiques de

base sont soumises à des normes plus rigoureuses que beaucoup d'ensemble de données sectorielles, d'où de nombreux risques d'erreurs et de carences au niveau sectoriel.

**18. Le renforcement de la loi statistique du Sénégal conformément aux priorités de la SNDS IV et aux principes de la Charte africaine de la statistique améliorerait considérablement le cadre institutionnel de la statistique.** De manière plus précise, renforcer le pouvoir de coordination de l'ANSD, éclaircir les mandats institutionnels et établir des mécanismes formels de rapprochement entre ensembles de données permettra de corriger la fragmentation du système statistique national. Ces réformes rehausseront la cohérence, la fiabilité et la transparence des statistiques macroéconomiques du Sénégal tout en réduisant les risques de discordance ou de communication d'erreurs.

**19. Il ressort en outre de l'analyse que les effectifs sont moins que suffisants pour l'ensemble du système statistique et qu'il existe des insuffisances particulières au niveau sectoriel.** La mission recommande les mesures suivantes :

- Harmoniser la gestion des ressources humaines dans l'ensemble du SSN et notamment évaluer le niveau des traitements au regard du secteur public, pour l'ANSD et pour les services sectoriels, et veiller à ce que la gestion du personnel, le renouvellement des effectifs et les plans de carrière soient administrés de manière appropriée au niveau sectoriel.
- Élaborer un plan de recrutement et d'affectation du personnel qui couvre à la fois l'ANSD et les services sectoriels pour veiller à ce que toutes les filières du SSN soient dotées d'effectifs suffisants.
- Passer en revue et évaluer l'impact de l'ENSAE pour veiller à ce que les diplômés répondent aux besoins du SSN.
- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources pour pouvoir recruter les statisticiens et techniciens nécessaires, notamment parmi les diplômés de l'ENSAE.
- Entreprendre une stratégie globale de ressources humaines destinée à renforcer les capacités pour répondre aux nouveaux besoins de données (par ex., métadonnées) avec des filières spécialisées, comme celle des spécialistes des technologies de l'information.
- Étendre l'utilisation des technologies de l'information dans le recueil, l'analyse et l'établissement de données afin de compléter les ressources humaines et d'accroître l'efficacité.

### **Qualité**

**20. S'agissant des pratiques de gestion de la qualité, la mission recommande au SSN ce qui suit :**

- Adopter des programmes de formation du personnel qui soulignent l'importance de la qualité et précisent comment suivre des pratiques de qualité dans les opérations statistiques.

- Appliquer des processus reconnus par des tiers (par ex. le modèle générique de processus de production statistique (GSBPM), le modèle générique d'information statistique (GSIM), normes ISO ou autres cadres reconnus) pour renforcer la gestion de la qualité, en les adaptant aux particularités du pays, le cas échéant.
- Veiller à ce que les informations sur les engagements en matière de qualité (y compris les arbitrages qui influent sur les programmes de travail statistique) soient régulièrement communiquées au personnel.
- Mettre en place des mesures de suivi et de revue systématiques de la qualité ainsi que des processus de suivi (par ex., indicateurs comme les taux de réponse, les taux de révision, les historiques de révisions) pour informer les cadres des niveaux de qualité des activités statistiques.
- Entreprendre des examens périodiques pour définir les mesures nécessaires pour améliorer la qualité des données, en particulier celle des produits essentiels.

## BCEAO

### *Cadre juridique et institutionnel*

**21. La loi statistique de 2004, révisée en 2012, et complétée par le Règlement relatif aux relations financières extérieures de 2024 offre un socle juridique exhaustif**, et précise les responsabilités dans le recueil, la production et la diffusion de statistiques dans les différentes institutions, y compris l'ANSD et la BCEAO. La mise à jour de la loi statistique donnera l'occasion de préciser les rôles et responsabilités de la BCEAO et d'établir une politique gouvernementale qui attribue clairement le pouvoir de coordination du système national de statistique, y compris l'adoption de normes, méthodes et classifications communes, et de renforcement des pratiques de rapprochement.

### *Effectifs suffisants*

#### **22. La mission recommande :**

- Veiller à ce que les effectifs des programmes statistiques soient suffisants pour tenir les exigences de qualité (ampleur des opérations, ponctualité, fréquence, exactitude et fiabilité, utilité et accessibilité), et à ce que leurs qualifications et aptitudes répondent de manière adéquate aux besoins méthodologiques et analytiques.
- Veiller à ce que l'unité statistique dispose d'un nombre suffisant de spécialistes en sciences des données pour prendre en charge de nouvelles sources de données (données de masse, données administratives) et des techniques d'analyse avancées.
- Veiller à ce que l'unité statistique dispose d'un nombre suffisant d'agents administratifs pour prendre en charge de nouvelles sources de données (mégadonnées, données administratives) et des techniques d'analyse avancées.

***Efficacité par rapport aux coûts*****23. La mission recommande :**

- Les procédures de calcul des coûts (calcul des moyens utilisés pour établir des statistiques) doivent être régulièrement appliquées et comparées entre programmes, et des procédures de budgétisation doivent être mises en place pour aider la direction à affecter les ressources aux différentes priorités en présence.
- Rechercher des gains d'efficacité au moyen de revues périodiques des processus de travail (par ex., rapport coût-efficacité des enquêtes, cohérences des méthodes entre les ensembles de données).
- Appliquer et comparer régulièrement les procédures de calcul des coûts dans les différents programmes (mesurer les ressources utilisées pour établir les statistiques).
- Mettre en place des procédures de budgétisation pour aider la direction à affecter les ressources aux différentes priorités en présence.
- Mener des activités de normalisation, d'intégration et d'automatisation de la production et de la diffusion pour réduire les coûts et optimiser les activités.
- Mener régulièrement des enquêtes d'opinion/de satisfaction auprès du personnel et prendre les mesures qui s'imposent à partir des résultats obtenus.

**Ministère des Finances et du Budget (MFB)*****Cadre juridique et institutionnel***

**24. La loi statistique de 2004, révisée en 2012, définit les responsabilités de recueil, production et diffusion de statistiques, notamment en ce qui a trait aux statistiques du secteur public et de la dette.** La mise à jour de la loi statistique donnera l'occasion de désigner explicitement l'ANSD comme l'organe chargé de coordonner le système statistique national, et d'assurer la cohérence des ensembles de données macroéconomiques et de coordonner les révisions dans les différents organismes pour prévenir l'existence de statistiques officielles parallèles ou discordantes.

**25. La mission recommande :**

- Confier à la Cour des comptes ou à l'Inspection générale des finances (IGF) la réalisation d'audits réguliers de la qualité des statistiques de la dette du secteur public, en sus de l'obligation actuelle d'un audit au début de chaque mandat présidentiel.
- Centraliser et regrouper la production et la diffusion des statistiques de la dette du secteur public au sein d'une seule unité, y compris les projets financés par les bailleurs de fonds extérieurs.

### ***Moyens technologiques suffisants***

#### **26. La mission recommande :**

- Veiller à ce que les moyens informatiques soient globalement suffisants pour établir et diffuser les programmes statistiques (matériel, logiciel et réseau).
- Veiller à ce que le logiciel employé pour établir et analyser les statistiques soit efficace, régulièrement mis à niveau et bien adapté aux tâches actuelles et nouvelles.
- Envisager l'acquisition d'un système d'information de gestion de la dette relié aux autres systèmes de GFP pour permettre un échange rapide d'informations. Ce système, comme le système Meridian de gestion et d'analyse de la dette (DMFAS) ou tout autre système équivalent, doit permettre de réduire au minimum le traitement manuel et de produire les rapports sur la dette conformément aux normes internationales.

## **B. Comptabilité nationale (CN)**

### ***Alignement sur les normes internationales***

#### **27. La mission recommande :**

- Élaborer le compte d'opérations financières, initialement à intervalles annuels, et rapprocher progressivement les estimations de capacité/besoin de financement et celles obtenues à partir du compte de capital.
- Étendre la diffusion des estimations du PIB selon l'optique des dépenses par fonction de consommation des ménages (COICOP) en prix courants et en volume pour permettre une comparaison avec les pondérations de l'IPC et les résultats des enquêtes auprès des ménages.
- Étendre la diffusion des comptes sectoriels en incluant des ventilations supplémentaires par sociétés étrangères contrôlées, entreprises publiques et entreprises privées nationales, le cas échéant, pour une plus grande utilité analytique.

### ***Exactitude et fiabilité***

#### **28. La mission recommande :**

- Veiller à assurer une plus grande cohérence entre les statistiques de prix et les principes de valorisation des comptes nationaux, y compris l'alignement en matière de couverture, de concepts de prix, de périodes de référence et de traitement de la variation de qualité, pour accroître l'exactitude des agrégats déflatés.
- Renforcer l'analyse des écarts statistiques et des sources potentielles de biais, en établissant des procédures systématiques pour analyser les écarts entre les fournisseurs de données

intermédiaires et en réalisant des études régulières pour évaluer la stabilité et l'ampleur des biais potentiels des estimations de PIB dans la durée.

- Renforcer et mieux documenter les études et analyses des révisions, notamment en évaluant leur ampleur, direction et volatilité pour contribuer à la gestion interne de la qualité et accroître la transparence pour les utilisateurs.

### ***Utilité et accessibilité***

#### **29. La mission recommande :**

- Améliorer la ponctualité des statistiques trimestrielles du PIB et du marché du travail afin de réduire progressivement les délais de diffusion à 60 puis à 30 jours.
- Améliorer la diffusion des analyses des révisions, y compris la publication régulière de rapports en expliquant leurs sources et leur impact pour les principaux agrégats, et l'élaboration d'une base de données des révisions accessible au public.
- Améliorer la portée, le niveau de détail et l'accessibilité de la documentation méthodologique en produisant plus de documents de référence sur les sources et méthodes afin de fournir des données plus claires sur les caractéristiques des enquêtes, la couverture des secteurs, l'utilisation des sources de données administratives, les pratiques d'établissement des données et tout écart par rapport aux normes internationalement acceptées.

## **C. Indice des prix à la consommation (IPC)**

### ***Alignement sur les normes internationales***

#### **30. La mission recommande :**

- Inclure une pondération des dépenses pour les logements occupés par leurs propriétaires à partir de l'équivalence locative.

### ***Exactitude et fiabilité***

#### **31. La mission recommande :**

- Évaluer comment estimer au mieux dans l'IPC les variations des prix des logements occupés par leurs propriétaires.
- Mener des études sur les tendances des prix à long terme pour déceler les éventuels biais systématiques et évaluer les autres sources de biais potentielles dans l'IPC.

***Utilité et accessibilité***

**32. Les pratiques de l'ANSD sont largement conformes aux normes et pratiques optimales internationales. L'ANSD offre un large accès aux données de l'IPC.**

**D. Indice des prix à la production (IPP)*****Alignement sur les normes internationales***

**33. La mission recommande :**

- Étendre la portée des indices pour inclure l'agriculture et les télécommunications.
- Appliquer des méthodes pour le remplacement des prix manquants en permanence.
- Améliorer les méthodes d'ajustement de la qualité

***Exactitude et fiabilité***

**34. La mission recommande :**

- Adopter des pondérations au niveau d'agrégation le plus bas (transactions/produits individuels) en utilisant les données recueillies auprès des établissements au début des enquêtes.

***Utilité et accessibilité***

**35. Les pratiques de l'ANSD sont conformes aux normes et pratiques internationales.**

**E. Statistiques de finances publiques (SFP)*****Alignement sur les normes internationales***

**36. La mission recommande :**

- Établir et diffuser le compte de patrimoine y compris par contrepartie ainsi qu'un état intégré des stocks et flux pour les administrations publiques. Ceci est essentiel pour améliorer les ajustements de stocks-flux.
- Établir et diffuser des données annuelles CFAP pour le secteur des administrations publiques.
- Améliorer progressivement la communication des transactions liées aux actifs non financiers pour l'administration centrale budgétaire, notamment pour les projets financés sur ressources extérieures par l'application des principes et du moment d'enregistrement du MSFP 2014.
- Améliorer progressivement l'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés, tout en maintenant une marge de souplesse pour éviter le risque de surestimation des recettes parallèlement au déploiement du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF).

***Exactitude et fiabilité*****37. La mission recommande :**

- Evaluer la disponibilité des sources de données infra-annuelles pour la sécurité sociale et les unités extrabudgétaires afin de produire les données à haute fréquence (mensuelles/trimestrielles) des administrations publiques.
- Assurer un rapprochement régulier des statistiques de finances publiques avec les autres cadres macroéconomiques par le biais du comité de validation du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) récemment créé.
- Appliquer un processus de rapprochement systématique des stocks-flux pour assurer la cohérence des données.

***Utilité et accessibilité*****38. La mission recommande :**

- Établir et diffuser des données trimestrielles de SFP pour les administrations publiques en utilisant des estimations trimestrielles fiables des unités extrabudgétaires, afin de fournir des informations plus complètes et plus actuelles pour la prise de décisions.
- Publier la note méthodologique interne sur la production du TOFE consolidé de l'administration publique et la relier aux publications des SFP.
- Créer un site web public consacré aux SFP maintenu par la Division des études économiques et statistiques (DEES) pour y diffuser des tableaux standards, des séries chronologiques, des métadonnées détaillées et des publications analytiques spécifiques pour les SFP qui accompagnent les diffusions de données mensuelles, trimestrielles et annuelles.
- Renforcer la présentation analytique en publiant régulièrement des analyses sur l'évolution de la situation des finances publiques couvrant l'administration centrale budgétaire et les administrations publiques pour faciliter le travail d'interprétation des utilisateurs.
- Signaler et présenter de manière claire et transparente les révisions dans les données de SFP publiées avec notamment des notes explicatives des principaux changements dans les agrégats budgétaires.

## F. Statistiques de la balance des paiements (BdP) et de la position extérieure globale (PEG)

### ***Alignement sur les normes internationales***

#### **39. La mission recommande :**

- Réviser les données pour plusieurs composantes de la PEG dont la position est négative.
- Améliorer les sources de données et les techniques statistiques pour certaines composantes de la BdP et de la PEG et ne plus estimer la PEG trimestrielle comme l'accumulation de transactions de balance des paiements.
- Appliquer des techniques statistiques pour exclure les effets des variations de taux de change et de prix des transactions pour certaines composantes de la balance des paiements.

### ***Exactitude et fiabilité***

#### **40. La mission recommande :**

- Établir des processus de rapprochement entre les statistiques de la BdP et de la PEG et les autres données macroéconomiques afin d'en améliorer globalement la cohérence et la qualité, et expliquer clairement les écarts détectés.
- Aligner la valorisation, la couverture et la classification des statistiques de dette extérieure, conformément aux directives méthodologiques internationales et veiller à ce que la couverture révisée de la PEG soit pleinement reflétée dans les statistiques de dette extérieure en maintenant la cohérence entre les deux ensembles de données.

### ***Utilité et accessibilité***

#### **41. La mission recommande :**

- Documenter de manière formelle et publier la politique et les pratiques de révision, tant en ce qui a trait aux révisions régulières qu'aux révisions *ad hoc*, en signalant l'ampleur, la fréquence et la raison des révisions.
- Améliorer la ponctualité de la publication des données finales.
- Les métadonnées qui accompagnent les données publiées doivent clairement expliquer les particularités de l'établissement des données sur les avoirs de réserve et les raisons pour lesquelles les avoirs de réserves internationales nettes ne peuvent pas être tirés du formulaire type sur les réserves internationales et la liquidité en devises.

## G. Statistiques monétaires et financières (SMF)

### ***Alignement sur les normes internationales***

#### **42. La mission recommande :**

- Adopter et appliquer systématiquement des techniques solides d'estimation statistique conformes aux normes internationales pour produire des estimations lorsque les données sont manquantes ou incomplètes, et documenter ces méthodes dans les procédures d'établissement des données.

### ***Exactitude et fiabilité***

#### **43. La mission recommande :**

- Mener des activités périodiques de rapprochement des données avec les bases de données des marchés boursiers, notamment celles du Dépositaire central des titres du marché régional et de la Commission bancaire de l'UEMOA.

### ***Utilité et accessibilité***

#### **44. La mission recommande :**

- Notifier aux utilisateurs les révisions importantes et expliquer clairement leur impact sur les données déjà publiées.

## H. Statistiques de la dette du secteur public (SDSP)

**45. En coordination avec la mission RONC, une évaluation diagnostique de la qualité des SDSP a été réalisée dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement du Japon, afin de renforcer la qualité des statistiques de dette publique en Afrique.** Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation diagnostique des SDSP sont résumées ci-après. Pour de plus amples détails, veuillez consulter le rapport sur l'évaluation de la qualité des données relatives aux statistiques de la dette du secteur public du Sénégal.

### ***Alignement sur les normes internationales***

#### **46. La mission recommande :**

- Présenter un tableau plus complet de la dette publique, étendre la couverture des instruments relevant des SDSP afin d'inclure les comptes à payer et, progressivement, les engagements liés aux caisses de retraite, et étendre et harmoniser la couverture institutionnelle avec les statistiques de finances publiques (SFP).

- Pour assurer un alignement sur les normes statistiques, adopter la classification des instruments de dette conformément au guide des statistiques de la dette du secteur public (GSDSP) de 2013 et étendre le concept de résidence aux détenteurs de titre de dette.

### ***Exactitude et fiabilité***

#### **47. La mission recommande :**

- Améliorer la fiabilité des données sur les emprunts (tant intérieurs qu'extérieurs) en harmonisant leur enregistrement dans les systèmes d'informations de la dette du budget et du Trésor, et réconcilier périodiquement les données avec tous les créanciers.
- Mieux exploiter les données source détaillées disponibles pour les entités extrabudgétaires et les entreprises publiques non financières afin d'améliorer la couverture, le niveau de détail et la qualité des données de dette publique communiquées.

### ***Utilité***

#### **48. La mission recommande :**

- Supprimer les incohérences entre les diverses diffusions de données sur la dette.
- Établir la méthodologie et recueillir les données requises pour réaliser des rapprochements périodiques entre les données de dette trimestrielles de l'administration centrale avec celles des statistiques de la dette extérieure, ainsi que les statistiques monétaires et financières. Analyser et expliquer les écarts et, le cas échéant, mettre à jour les données révisées et les métadonnées.

### ***Accessibilité***

#### **49. La mission recommande :**

- Renforcer la portée et la qualité des métadonnées pour veiller à ce que toutes les informations requises pour les statistiques de la dette du secteur public (SDSP) soient documentées et diffusées de manière complète.
- Établir et faire connaître un point de contact précis pour faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques de dette publiées et redoubler d'efforts en matière de communication.

## Annexe I. Pratiques comparées à la NSDD Plus

*Le Sénégal souscrit à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) depuis le 20 novembre 2017 et tenait toutes les exigences de la NSDD au moment de la souscription. À l'heure actuelle les pratiques de diffusion du Sénégal n'observent pas toutes les exigences des neuf catégories de données additionnelles requises dans le cadre de la NSDD Plus, le niveau le plus exigeant des initiatives de normes de données du FMI. Pour souscrire à la NSDD Plus, le Sénégal doit tenir au moins cinq des neuf catégories de données additionnelles ainsi que leurs métadonnées, et établir un plan de transition énonçant des mesures concrètes pour observer la totalité des neuf catégories de données dans un délai de cinq ans à partir de la date de souscription.*

**1. Le Sénégal a souscrit à la NSDD et a tenu toutes ses exigences et spécifications le 20 novembre 2017.** Le Sénégal est l'un des cinq pays d'Afrique subsaharienne qui souscrit à la NSDD et il a largement observé les exigences de cette norme depuis sa date de souscription. Il n'utilise pas les options de flexibilité pour la périodicité et la ponctualité prévues par la NSDD bien qu'il rencontre de temps à autres des difficultés à respecter de ponctualité pour les données du marché du travail, les opérations de l'administration centrale, la dette de l'administration centrale et le formulaire type pour les réserves.

**2. L'adhésion à la NSDD Plus exige la diffusion de neuf catégories de données supplémentaires, exigence qui n'est pas satisfaite à ce jour par le Sénégal (tableau 1).** Tout en observant les exigences relatives à la couverture et à la périodicité de la NSDD Plus pour l'enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID), le Sénégal ne tient pas les exigences de ponctualité dans le cas des données présentées la dernière fois pour 2022. Pour les opérations des administrations publiques et la dette brute totale des administrations publiques, les données sont diffusées, mais seulement à une périodicité annuelle et non selon la périodicité exigée par la NSDD Plus (tableau 1).

**3. Le cadre de la NSDD permet aux pays de souscrire à la norme NSDD Plus s'ils satisfont les exigences d'au moins cinq des neuf catégories de données supplémentaires et qu'ils ont un plan de transition pour observer les exigences des catégories restantes dans un délai de cinq ans.** Dans son cas, le Sénégal doit diffuser au moins cinq des neuf catégories restantes en observant toutes les exigences ci-dessus, et élaborer un plan de transition concret énonçant les mesures nécessaires pour diffuser les catégories de données restantes, ainsi que leurs métadonnées, dans un délai de cinq ans. Le Sénégal pourrait en outre envisager de mettre à profit les options de flexibilité pour la périodicité et la ponctualité de jusqu'à deux catégories de données s'il estime qu'il lui faudra plus de cinq ans pour observer les exigences de données supplémentaires.

**4. Les adhérents à la NSDD Plus sont tenus de diffuser les données sous le format SDMX.** Le Sénégal fournit actuellement tous les liens vers les données de la NSDD sur sa page nationale récapitulative de données (PNRD) en format SDMX. Il devra mettre à niveau sa PNRD pour inclure les liens SDMX pour les séries de données NSDD Plus supplémentaires afin de faciliter le partage de données et d'améliorer le service pour les utilisateurs. Le processus de souscription exigera en outre

la préparation des métadonnées pour les nouvelles catégories de données et la conformité des fichiers SDMX aux exigences de présentation pour chaque catégorie de données comme décrit dans le guide de la norme NSDD Plus.

| Tableau 2. Pratiques de diffusion du Sénégal au regard des catégories de données supplémentaires pour la NSDD Plus (6 mars 2026) |                           |               |                           |             |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|-------------|------------------|
| Catégories de données                                                                                                            | Couverture                | Périodicité   |                           | Ponctualité |                  |
|                                                                                                                                  |                           | NSDD Plus     | SEN actuel                | NSDD Plus   | SEN actuel       |
| Secteur réel                                                                                                                     |                           |               |                           |             |                  |
| 1. Comptes de patrimoine sectoriels                                                                                              | Non établies              | Trimestrielle | Non établies              | 4M          | Non établies     |
| Secteur budgétaire                                                                                                               |                           |               |                           |             |                  |
| 2. Opérations des administrations publiques                                                                                      | Améliorations nécessaires | Trimestrielle | Annuelle                  | 12M         | 2T               |
| 3. Dette brute totale des administrations publiques                                                                              | Non observée              | Trimestrielle | Annuelle                  | 4M          |                  |
| Secteur financier                                                                                                                |                           |               |                           |             |                  |
| 4. Titres de dette                                                                                                               | Non établies              | Trimestrielle | Annuelle                  | 4M          |                  |
| 5. Situation des autres sociétés financières                                                                                     | Non établies              | Trimestrielle | Non établies              | 4M          | Non établies     |
| 6. Indicateurs de solidité financière                                                                                            | Non établies              | Trimestrielle | Non établies              | 1T          | Non établies     |
| Secteur extérieur                                                                                                                |                           |               |                           |             |                  |
| 7. Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille                                                                    | Ne participe pas          | Semestrielle  |                           | 7M          |                  |
| 8. Enquête coordonnée sur les investissements directs                                                                            | Participe                 | Annuelle      | Annuelle                  | 9M          | Retardée         |
| 9. COFER                                                                                                                         | Ne participe pas          | Trimestrielle | Ne participe pas          | 1T          | Ne participe pas |
| Source : PNRD du Sénégal et données publiques.                                                                                   |                           |               |                           |             |                  |
| Note : J=jours S=semaines, M=mois, T=trimestres. Conformément aux obligations de la NSDD Plus.                                   |                           |               |                           |             |                  |
|                                                                                                                                  | Légende :                 |               |                           |             |                  |
|                                                                                                                                  |                           | Observé       | Améliorations nécessaires | Non observé |                  |

## Annexe II. Avis des utilisateurs

1. **Dans le cadre de la mission RONC sur les données, une enquête ciblée a été réalisée auprès des utilisateurs des statistiques du Sénégal en janvier-février 2026.** L'enquête visait à obtenir des avis structurés sur la qualité, la solidité méthodologique, l'accessibilité et la pertinence des statistiques officielles établies par le système statistique national.
2. **Neuf réponses (sur 18 personnes consultées) ont été reçues de représentants d'organismes publics, d'institutions du secteur privé, de cabinets d'experts-conseils et d'organisations internationales.** Bien que le taux de réponse ait été limité (50 %), les résultats offrent des perspectives qualitatives et quantitatives utiles de la perception des utilisateurs et des domaines d'amélioration prioritaires. Pour donner suite à l'enquête, la mission a tenu des réunions avec des utilisateurs des secteurs public et privé pour leur donner un aperçu des résultats et recevoir leurs commentaires.
3. **Les utilisateurs des statistiques officielles du Sénégal qui ont répondu à l'enquête déclarent les utiliser régulièrement pour le suivi de l'économie, l'analyse des politiques, la recherche, et la mise en œuvre de programmes.** Les données les plus utilisées sont celles de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et de la position extérieure globale (BdP/PEG), les statistiques de finances publiques (SFP), et les statistiques monétaires et financières. L'enquête confirme que les statistiques macroéconomiques officielles jouent un rôle déterminant dans la prise de décisions et le travail analytique de l'ensemble des institutions.

### I. Couverture, fréquence et ponctualité

4. **Il ressort des réponses à l'enquête que les statistiques macroéconomiques officielles du Sénégal répondent globalement aux principaux besoins analytiques des utilisateurs.** La couverture dans son ensemble est jugée adéquate, mais plusieurs répondants ont signalé qu'une plus grande granularité rendrait les données d'autant plus utiles. Les utilisateurs se sont dits intéressés par une ventilation sectorielle plus détaillée dans les comptes nationaux, des données plus amples sur l'investissement direct étranger, y compris sur les bénéfices réinvestis, une désagrégation plus poussée des statistiques du budget et de la dette, et une plus grande disponibilité d'indicateurs nouveaux et transversaux, le cas échéant. Il ressort des résultats de l'enquête qu'il existe une demande croissante de données plus détaillées et se prêtant à un travail d'analyse plus poussé.
5. **Les utilisateurs jugent la fréquence de diffusion appropriée pour un travail standard de suivi macroéconomique.** Les principaux ensembles de données sont diffusés à des intervalles conformes aux pratiques internationales. Plusieurs répondants ont toutefois signalé que des données à plus haute fréquence, notamment pour le PIB et certains indicateurs du secteur extérieur ou de la situation budgétaire, renforceraient les évaluations économiques à court terme et la réactivité des pouvoirs publics. Les réponses à l'enquête font apparaître que les utilisateurs qui se consacrent à l'analyse des politiques et au suivi de la situation financière gagneraient à disposer d'indicateurs intermédiaires d'une plus grande ponctualité et de prévisions à très court terme. Globalement, aux

yeux des répondants, la fréquence n'accuse pas de faiblesses systémiques, mais de légères améliorations sont souhaitables dans la périodicité de certains ensembles de données.

**6. La ponctualité des diffusions est globalement jugée comme satisfaisante.** Les répondants n'ont pas décelé de retards systématiques dans la diffusion des principaux agrégats macroéconomiques. De manière générale, ils estiment que les statistiques officielles sont disponibles dans des délais raisonnables pour leur travail d'analyse. Certains d'entre eux ont toutefois signalé que le décalage entre la période de référence et la date de publication pourrait être raccourci pour certaines données, que les révisions sont parfois apportées sans préavis suffisants ou explications détaillées, et que des calendriers de publication plus prévisibles et des pratiques de communication plus claires renforceraient l'utilité des données. Si la ponctualité n'est pas perçue comme une contrainte notable, une plus grande transparence des cycles de révisions et des calendriers de publication accroîtrait la fonctionnalité des statistiques.

## J. Méthodologie et cohérence

**7. Il ressort des réponses à l'enquête que les utilisateurs ont une pleine confiance dans les fondements méthodologiques des statistiques macroéconomiques officielles du Sénégal.** Tous les répondants (100 pour cent, soit 9 sur 9) jugent les méthodes statistiques solides et appropriées. On peut estimer à partir de ce résultat que les pratiques d'établissement des statistiques sont reconnues comme étant alignées sur les normes et dispositifs internationaux en la matière. Ce résultat indique que le système statistique est jugé compétent sur le plan technique et dans son professionnalisme. Les utilisateurs n'ont signalé aucune faiblesse méthodologique systémique dans la conception des grands agrégats macroéconomiques.

**8. Une majorité de répondants (78 pour cent, soit 7 sur 9) jugent les statistiques officielles objectives et exactes.** Dans le même ordre d'idées, 89 pour cent des utilisateurs (8 sur 9) ont noté la qualité globale des statistiques comme « Bonne ». Quoique les niveaux de confiance soient élevés, le fait qu'environ un cinquième des répondants aient émis des réserves sur l'impartialité ou l'exactitude porte à croire qu'il demeure important de continuer à suivre l'indépendance professionnelle, la transparence, et la communication pour entretenir la crédibilité. Aucun répondant n'a jugé la qualité globale comme insuffisante, ce qui semble indiquer que les réserves concernent davantage le souci de voir des améliorations progressives qu'une inquiétude face à des faiblesses fondamentales.

**9. Bien que l'enquête ne contienne pas de questions détaillées sur la cohérence entre ensembles de données, plusieurs commentaires qualitatifs soulignent combien il est important de veiller à la cohérence entre domaines macroéconomiques** (par ex. cohérence entre données relatives au budget, au secteur extérieur et à la comptabilité nationale). Les répondants n'ont pas signalé de discordances généralisées, mais certains d'entre eux ont noté qu'une explication plus claire des pratiques de révision et de rapprochement rendrait les alignements intersectoriels plus fiables. Il ressort des résultats de l'enquête que si les utilisateurs ne mettent généralement pas en doute la cohérence interne, une meilleure communication des processus de rapprochement et des politiques de révision renforcerait la transparence.

**10. La solidité de la méthodologie reçoit des notes élevées, mais seulement 67 % des répondants (6 sur 9) estiment que la documentation sur la méthodologie appliquée est suffisamment claire et détaillée.** Un tiers des répondants ont signalé que la documentation pourrait être renforcée. Les utilisateurs appellent de leurs vœux des métadonnées plus complètes et plus accessibles, des explications plus claires des sources de données et des techniques d'établissement des données, une documentation plus systématique des politiques de révision et des préavis sur les grands changements méthodologiques. Ces résultats font apparaître que les pratiques méthodologiques en soi sont perçues de manière positive, mais que la transparence et les pratiques de documentation gagneraient à être renforcées dans l'intérêt de la compréhension et de la confiance des utilisateurs.

## K. Accessibilité et informations explicatives

**11. Il ressort des réponses que les statistiques macroéconomiques officielles du Sénégal sont généralement accessibles par les biais des canaux de diffusion établis.** Les répondants disent accéder aux données principalement par le biais des sites Internet de l'État et de la banque centrale, des publications institutionnelles et des demandes directes auprès des agences statistiques. Les utilisateurs n'ont pas signalé d'obstacles systémiques à l'obtention des grands agrégats macroéconomiques. De l'avis général, les statistiques officielles sont disponibles publiquement sans contraintes de procédures intempestives.

**12. Cependant, d'après les commentaires qualitatifs, les pratiques de diffusion pourraient être modernisées davantage pour faciliter l'utilisation.** De manière plus précise, les répondants jugent nécessaire : d'améliorer la navigation sur les sites Internet et les fonctions recherche ; de rendre plus conviviaux les formats des données (y compris formats lisibles par machine) ; d'établir des points d'accès consolidés pour les ensembles de données macroéconomiques afin de réduire la fragmentation entre institutions. D'après ces réponses, l'accès est généralement disponible, mais la facilité d'utilisation pourrait être renforcée.

**13. Les informations méthodologiques explicatives sont jugées adéquates, mais inégales.** Soixante-sept pour cent des répondants (6 sur 9) considèrent que la documentation est suffisamment claire et détaillée, tandis qu'un tiers pensent que les métadonnées et documents explicatifs pourraient être étoffés. Les utilisateurs soulignent qu'il est important d'avoir : des métadonnées plus complètes et régulièrement mises à jour ; une description claire des sources et des méthodes d'établissement des données ; des politiques et des calendriers de révision explicites ; et des notes explicatives en langage clair pour aider les utilisateurs non spécialistes.

**14. Il ressort des résultats de l'enquête qu'il existe une documentation technique, mais qu'il arrive qu'elle ne soit pas facilement accessible, mise à jour de manière systématique ou présentée de façon conviviale.** Une diffusion renforcée des métadonnées améliorerait la transparence et l'alignement sur les pratiques internationales optimales dans le cadre des initiatives du FMI en matière de normalisation des données.

**15. Les répondants souhaitent que soient améliorées les pratiques de communication, notamment en ce qui a trait aux révisions majeures et aux grands changements de méthodologie.** Les annonces préalables aux grandes révisions et la clarté des explications relatives aux causes des changements ont été définies comme des domaines à améliorer. Plusieurs réponses ont en outre souligné les avantages tirés d'un dialogue plus soutenu avec les utilisateurs, notamment au moyen de consultations périodiques de ces derniers, de supports pour la formulation de commentaires, de séances de sensibilisation ou de présentations techniques, et d'une plus grande interaction entre les statisticiens et les principaux utilisateurs institutionnels. Ces suggestions font apparaître le besoin d'une démarche plus structurée et plus prévoyante dans les relations avec les utilisateurs qui, à son tour, permettrait de renforcer l'utilité et la crédibilité du système statistique.

## **L. Suggestions d'améliorations formulées par les utilisateurs**

**16. L'enquête a permis de recueillir un certain nombre de recommandations constructives visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la réactivité du système statistique du Sénégal.** Globalement, la confiance dans les statistiques officielles est élevée, mais les utilisateurs ont relevé plusieurs domaines dans lesquels des améliorations progressives permettraient d'accroître la qualité et l'utilité des données.

**17. Plusieurs répondants ont souligné combien il était important de renforcer les fondements institutionnels du système statistique.** Les suggestions formulées incluent : renforcer les capacités humaines et techniques à l'appui d'un établissement des statistiques et d'une diffusion des données en temps opportun ; renforcer le dispositif juridique et le cadre de gouvernance pour sauvegarder l'indépendance professionnelle ; et améliorer la coordination entre les institutions qui interviennent dans la production de données macroéconomiques. Ces recommandations soulignent qu'il est important d'entretenir la qualité des données dans la durée.

**18. Les utilisateurs souhaitent des pratiques de communication plus systématiques, notamment en ce qui a trait aux points suivants :** la raison d'être des grandes révisions ; les annonces préalables aux changements méthodologiques ; des politiques de révision claires et disponibles publiquement ; et la plus grande transparence au regard des sources de données et des techniques d'établissement des statistiques. Il ressort des résultats de l'enquête qu'un renforcement des pratiques de communication et d'explication consoliderait davantage la confiance dans les statistiques officielles.

**19. Les répondants recommandent des améliorations dans la diffusion des données et dans les relations avec les utilisateurs, notamment en ce qui a trait aux aspects suivants :** modernisation de la navigation des sites Internet et de leurs fonctionnalités ; plus grande disponibilité de formats de données lisibles par machine ; consultations périodiques avec les utilisateurs ; et mécanismes structurés de formulation d'avis des utilisateurs pour évaluer l'évolution des besoins de données. Le renforcement du dialogue avec les utilisateurs est considéré comme un facteur important pour préserver la pertinence des données et la réactivité des institutions.

## M. Conclusion

**20. L'enquête réalisée en janvier-février 2026 auprès des utilisateurs signale un degré élevé de confiance dans les statistiques macroéconomiques officielles du Sénégal.** Les répondants ont fait part de leur confiance dans la solidité méthodologique des données et tous ont estimé que les méthodes d'établissement des statistiques étaient appropriées et conformes aux normes généralement acceptées. Globalement, la qualité est jugée bonne et les principaux ensembles de données sont accessibles et pertinents pour le travail d'analyse, de recherche et de prise de décisions.

**21. Par ailleurs, l'enquête signale des domaines où des améliorations continues permettraient de renforcer davantage le système statistique.** Celles-ci concernent principalement la plus grande transparence des pratiques de révision, une diffusion plus claire et plus complète des métadonnées, des améliorations modestes dans la fréquence et le niveau de détail de certaines données, et des mécanismes renforcés de communication et de dialogue avec les utilisateurs. Une minorité de répondants a fait part de réserves à l'égard de l'impartialité ou de la clarté de la documentation, et a souligné qu'il était important de renforcer les dispositifs de gouvernance et l'indépendance professionnelle.

**22. Bien que le nombre de réponses ait été limité, les résultats de l'enquête correspondent à un système statistique globalement fiable et techniquement solide, avec toutefois des attentes grandissantes en matière d'ouverture, de réactivité et de profondeur analytique.** Une attention continue à la capacité institutionnelle, à la transparence et aux pratiques de diffusion sera importante pour entretenir et renforcer la confiance des utilisateurs et veiller à ce que les statistiques officielles demeurent appropriées pour la surveillance et la définition de politiques.



## SÉNÉGAL

12 août 2026

### RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES NORMES ET CODES — MODULE « DONNÉES », VOLUME II

#### VOLUME II : ÉVALUATION DÉTAILLÉE À PARTIR DU CADRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES (CEQD)

Approuvé par

**Bert Kroese et  
Zeine Zeidane**

Préparée par

**Département des  
statistiques**

Le présent rapport s'appuie sur les informations fournies en amont et au cours d'une mission menée du 4 au 12 mars 2026, ainsi que sur une enquête auprès des utilisateurs et sur les informations accessibles au public. Dirigée par MM. Erich Heinz Strassner et Rodolphe Blavy (département des statistiques du FMI), l'équipe de la mission était composée de M<sup>me</sup> Nadine Abou-Khaled (économiste principale, experte en statistiques de finances publiques), M<sup>me</sup> Maja Gavrilovic (économiste principale, experte en statistiques de la balance des paiements), M. Brian Graf (économiste principal, expert en statistiques des prix), M. André Mialou (économiste principal, spécialiste des statistiques monétaires et financières) et M. Achille Pegoue (économiste principal, expert en comptes nationaux). M<sup>me</sup> Laila Boufraine a assuré le soutien administratif et logistique.

## TABLE DES MATIÈRES

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| <b>Sigles et abréviations</b> | <b>3</b> |
|-------------------------------|----------|

|                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ÉVALUATION DÉTAILLÉE À PARTIR DU CADRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES (CEQD)</b> | <b>4</b> |
| A. Cadre juridique et institutionnel, et assurances d'intégrité                             | 4        |
| B. Comptabilité nationale (CN)                                                              | 10       |
| C. Indice des prix à la consommation (IPC)                                                  | 15       |
| D. Indice des prix à la production (IPP)                                                    | 18       |
| E. Statistiques de finances publiques (SFP)                                                 | 20       |
| F. Balance des paiements (BdP) et position extérieure globale (PEG)                         | 22       |
| G. Statistiques monétaires et financières (SMF)                                             | 26       |
| H. Statistiques de la dette du secteur public (SDSP)                                        | 29       |

### TABLEAUX

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – ANSD                   | 4  |
| 2. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – ANSD                             | 5  |
| 3. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – BCEAO                  | 6  |
| 4. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – BCEAO                            | 7  |
| 5. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – Ministère des Finances | 8  |
| 6. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – Ministère des Finances           | 9  |
| 7. Alignement des comptes nationaux sur le SCN 2008                                       | 10 |
| 8. Exactitude et fiabilité des comptes nationaux                                          | 13 |
| 9. Utilité et accessibilité des comptes nationaux                                         | 14 |
| 10. Harmonisation avec le manuel de l'IPC 2020                                            | 16 |
| 11. Exactitude et fiabilité de l'IPC                                                      | 17 |
| 12. Utilité et accessibilité de l'IPC                                                     | 17 |
| 13. Alignement avec le manuel de l'IPP 2004                                               | 18 |
| 14. Exactitude et fiabilité de l'IPP                                                      | 19 |
| 15. Utilité et accessibilité de l'IPP                                                     | 19 |
| 16. Alignement des SFP sur les normes statistiques internationales                        | 20 |
| 17. Exactitude et fiabilité des SFP                                                       | 21 |
| 18. Utilité et accessibilité des SFP                                                      | 22 |
| 19. Alignement de la BdP/PEG avec les normes statistiques internationales                 | 23 |
| 20. Exactitude et fiabilité de la BdP/PEG                                                 | 24 |
| 21. Utilité et accessibilité de la BdP/PEG                                                | 25 |
| 22. Alignement des SMF sur le MFSMCG                                                      | 26 |
| 23. Exactitude et fiabilité des SMF                                                       | 27 |
| 24. Utilité et accessibilité des SMF                                                      | 29 |

## Sigles et abréviations

|                   |                                                                                                                                                                           |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AID               | Autres institutions de dépôts                                                                                                                                             |
| ANSD              | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie                                                                                                                   |
| BCEAO             | Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest                                                                                                                         |
| BdP               | Balance des paiements                                                                                                                                                     |
| CEQD              | Cadre d’évaluation de la qualité des données                                                                                                                              |
| CN                | Comptes nationaux                                                                                                                                                         |
| DDP               | Direction de la Dette Publique                                                                                                                                            |
| IPC               | Indice des prix à la consommation                                                                                                                                         |
| IPP               | Indice des prix à la production                                                                                                                                           |
| <i>MBP7</i>       | <i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, septième édition</i>                                                                          |
| MFB               | Ministère des Finances et du Budget                                                                                                                                       |
| MFSMCG            | <i>Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide (manuel et guide d’établissement des statistiques monétaires et financières, en anglais uniquement)</i> |
| NSDD              | Norme spéciale de diffusion des données                                                                                                                                   |
| PA                | Protocole d’accord                                                                                                                                                        |
| PEG               | Position extérieure globale                                                                                                                                               |
| RONC              | Rapport sur l’observation des normes et codes                                                                                                                             |
| <i>SCN 2008</i>   | <i>Système de comptabilité nationale, 2008</i>                                                                                                                            |
| SDMX              | Statistical Data and Metadata eXchange (échange de données statistiques et de métadonnées)                                                                                |
| SDSP              | Statistiques de la dette du secteur public                                                                                                                                |
| SFP               | Statistiques de finances publiques                                                                                                                                        |
| SNDS IV 2024-2028 | Quatrième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2024–2028                                                                                                |
| SSN               | Système statistique national                                                                                                                                              |

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE À PARTIR DU CADRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES (CEQD)

## A. Cadre juridique et institutionnel, et assurances d'intégrité

### Agence nationale de la statistique et de la démographie

#### Cadre juridique et institutionnel

1. Le tableau 1 ci-dessous présente les scores pondérés du Sénégal pour 114 indicateurs de qualité du cadre juridique et institutionnel de l'ANSD. Les indicateurs sont regroupés en onze (11) grands éléments. Chaque élément reçoit une pondération qui traduit son importance relative au regard de la qualité des statistiques de la comptabilité nationale, des statistiques de finances publiques (SFP), et statistiques des indices des prix à la consommation et à la production (IPC et IPP).

| Tableau 1. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – ANSD                                                                   |                               |                                 |                                        |                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Éléments du cadre juridique et institutionnel                                                                                                     | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| Cadre juridique                                                                                                                                   | 15                            | 15                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Indépendance du SSN                                                                                                                               | 4                             | 4                               | 0                                      | 20 %                      | LO            |
| Coordination du SSN                                                                                                                               | 17                            | 15                              | 2                                      | 15 %                      | LNO           |
| Garantie de la confidentialité des statistiques et de la sécurité des données                                                                     | 13                            | 13                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| La charge pour les répondants est réduite au minimum                                                                                              | 3                             | 3                               | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Ressources humaines suffisantes                                                                                                                   | 24                            | 16                              | 8                                      | 15 %                      | LNO           |
| Ressources en technologies de l'information suffisantes                                                                                           | 5                             | 5                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Infrastructure physique suffisante                                                                                                                | 3                             | 3                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Pratiques en matière de rapport coût-efficacité                                                                                                   | 15                            | 15                              | 0                                      | 5 %                       | LNO           |
| Pratiques en matière de pertinence                                                                                                                | 7                             | 7                               | 0                                      | 2,5 %                     | LO            |
| Pratiques en matière de gestion de la qualité                                                                                                     | 8                             | 8                               | 0                                      | 2,5 %                     | LNO           |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                         | <b>114</b>                    | <b>104</b>                      | <b>10</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0                                                                                         |                               |                                 |                                        |                           |               |
| Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

**2. S'agissant de l'indépendance de l'ANSD, il est essentiel de veiller à ce que le responsable de l'organisme statistique (ANSD) soit désigné au moyen d'un processus ouvert fondé sur le mérite pour un mandat d'une durée fixe, avec des motifs de révocation strictement limités.**

**3. En ce qui a trait à l'utilisation efficiente des ressources, la mission recommande aux autorités de :**

- Mener des revues périodiques des processus de travail (par exemple efficacité-coût des enquêtes, cohérence des méthodes entre ensembles de données) pour assurer une plus grande efficience.
- Réaliser à intervalles réguliers des calculs des coûts (mesure des moyens nécessaires pour établir les statistiques) et comparer les coûts entre programmes.
- Mettre en place des procédures budgétaires pour aider la direction à affecter les ressources entre priorités statistiques concurrentes.
- Promouvoir de manière plus systématique la standardisation, intégration et informatisation de la production et de la diffusion pour réduire les coûts et optimiser les opérations.
- Mener à intervalles réguliers des enquêtes d'opinion/de satisfaction auprès du personnel, suivies de plans d'action clairs à partir des commentaires reçus.

### ***Assurances d'intégrité***

**4. Le tableau 2 ci-dessous présente les scores pondérés du Sénégal pour 30 indicateurs d'évaluation des assurances d'intégrité concernant l'ANSD.** Les indicateurs sont regroupés en trois éléments. Chaque élément reçoit une pondération qui traduit son importance relative dans la promotion d'un environnement où des statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et d'IPC et d'IPP de qualité sont établies et diffusées de manière indépendante.

| <b>Tableau 2. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – ANSD</b>                                                                                                                                    |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Éléments d'assurances d'intégrité</b>                                                                                                                                                                        | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Intégrité institutionnelle                                                                                                                                                                                      | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 60 %                             | LO                   |
| Transparence                                                                                                                                                                                                    | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 30 %                             | LO                   |
| Normes déontologiques                                                                                                                                                                                           | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>30</b>                            | <b>30</b>                              | <b>0</b>                                      | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

## 5. La mission recommande :

- De formaliser une politique de qualité écrite, accessible au public et une déclaration explicite de l'engagement de l'organisme en faveur de la qualité.
- D'élaborer des outils, comme des ateliers, des formations, ou une revue annuelle et un processus de reconnaissance, pour rappeler régulièrement au personnel ses obligations déontologiques.

## BCEAO

### *Cadre juridique et institutionnel*

**6. Le tableau 3 ci-dessous présente les scores pondérés de la BCEAO pour les 114 indicateurs qui évaluent le cadre juridique et institutionnel au regard des normes statistiques internationales.** Les indicateurs sont regroupés en onze (11) grandes catégories.

| <b>Tableau 3. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – BCEAO</b>                                                                                                                         |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Éléments du cadre juridique et institutionnel</b>                                                                                                                                                            | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Cadre juridique                                                                                                                                                                                                 | 15                                   | 15                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| Indépendance du SSN                                                                                                                                                                                             | 4                                    | 4                                      | 0                                             | 20 %                             | LO                   |
| Coordination du SSN                                                                                                                                                                                             | 17                                   | 15                                     | 2                                             | 15 %                             | LNO                  |
| Garantie de la confidentialité des statistiques et de la sécurité des données                                                                                                                                   | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| La charge pour les répondants est réduite au minimum                                                                                                                                                            | 3                                    | 3                                      | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| Ressources humaines suffisantes                                                                                                                                                                                 | 24                                   | 16                                     | 8                                             | 15 %                             | LO                   |
| Ressources en technologies de l'information suffisantes                                                                                                                                                         | 5                                    | 5                                      | 0                                             | 5 %                              | LO                   |
| Infrastructure physique suffisante                                                                                                                                                                              | 3                                    | 3                                      | 0                                             | 5 %                              | LO                   |
| Pratiques en matière de rapport coût-efficacité                                                                                                                                                                 | 15                                   | 15                                     | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Pratiques en matière de pertinence                                                                                                                                                                              | 7                                    | 7                                      | 0                                             | 2,5 %                            | LO                   |
| Pratiques en matière de gestion de la qualité                                                                                                                                                                   | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 2,5 %                            | O                    |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>114</b>                           | <b>104</b>                             | <b>10</b>                                     | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Autres recommandations pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de la BCEAO**

- La loi statistique de 2004, révisée en 2012 et complétée par le Règlement relatif aux relations financières extérieures de 2024, offre un socle juridique exhaustif, mais la mission recommande de mettre à jour de la loi statistique pour préciser les rôles et responsabilités de la BCEAO et renforcer davantage le cadre juridique et institutionnel de l'établissement des statistiques.

- Confier clairement dans la loi statistique ou dans les autres lois/règlements pertinents une mission de recueil de données à la BCEAO (y compris enquêtes obligatoires lorsque nécessaire) lorsque ces données ne sont pas disponibles par d'autres moyens.
- Énoncer de manière explicite les principes fondamentaux des statistiques officielles, dans les textes pertinents.
- Veiller à ce que le responsable de la division des statistiques jouisse d'une pleine autorité au regard de la structure organisationnelle et des effectifs au sein de l'organisation.
- Exiger des agents qu'ils signent un formulaire de confidentialité dans le cadre de leurs conditions d'emploi afin de renforcer davantage le caractère confidentiel des statistiques.

### ***Assurances d'intégrité à la BCEAO***

**7. Le tableau 4 présente les scores pondérés de la BCEAO pour 30 indicateurs d'assurances d'intégrité.** Les indicateurs sont regroupés en trois grandes catégories.

| <b>Tableau 4. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – BCEAO</b>                                                                                                                                   |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Éléments d'assurances d'intégrité</b>                                                                                                                                                                        | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Intégrité institutionnelle                                                                                                                                                                                      | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 60 %                             | O                    |
| Transparence                                                                                                                                                                                                    | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 30 %                             | LO                   |
| Normes déontologiques                                                                                                                                                                                           | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>30</b>                            | <b>30</b>                              | <b>0</b>                                      | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### ***Recommandations additionnelles pour renforcer les assurances d'intégrité de la BCEAO***

- Expliquer clairement au public l'accès interne des administrations publiques aux statistiques avant leur publication (par ex., quels organismes ont un accès préalable à la diffusion, combien de temps avant).
- Passer régulièrement en revue les accords qui régissent l'accès interne des administrations publiques aux statistiques et préciser le processus de révocation de ces privilèges.
- Rappeler régulièrement aux agents leurs obligations déontologiques, par des formations, des ateliers ou un processus annuel de revue et d'attestation.

## Ministère des Finances

*Cadre juridique et institutionnel*

8. Le tableau 5 indique les scores pondérés du ministère des Finances pour 114 indicateurs qui évaluent le cadre juridique et institutionnel par rapport aux normes statistiques internationales. Ces indicateurs sont répartis en onze (11) grandes catégories.

| Tableau 5. Synthèse de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel – Ministère des Finances                                                                                                               |                               |                                 |                                        |                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Éléments du cadre juridique et institutionnel                                                                                                                                                                   | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| Cadre juridique                                                                                                                                                                                                 | 15                            | 15                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Indépendance du SSN                                                                                                                                                                                             | 4                             | 4                               | 0                                      | 20 %                      | LO            |
| Coordination du SSN                                                                                                                                                                                             | 17                            | 15                              | 2                                      | 15 %                      | LNO           |
| Garantie de la confidentialité des statistiques et de la sécurité des données                                                                                                                                   | 13                            | 13                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Charge pour les répondants réduite au minimum                                                                                                                                                                   | 3                             | 3                               | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Ressources humaines suffisantes                                                                                                                                                                                 | 24                            | 16                              | 8                                      | 15 %                      | LO            |
| Ressources en technologies de l'information suffisantes                                                                                                                                                         | 5                             | 5                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Infrastructure physique suffisante                                                                                                                                                                              | 3                             | 3                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Pratiques en matière de rapport coût-efficacité                                                                                                                                                                 | 15                            | 15                              | 0                                      | 5 %                       | LNO           |
| Pratiques en matière de pertinence                                                                                                                                                                              | 7                             | 7                               | 0                                      | 2,5 %                     | LO            |
| Pratiques en matière de gestion de la qualité                                                                                                                                                                   | 8                             | 8                               | 0                                      | 2,5 %                     | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>114</b>                    | <b>104</b>                      | <b>10</b>                              | <b>%</b>                  | <b>LO</b>     |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

***Recommandations supplémentaires en vue de renforcer le cadre juridique et institutionnel du ministère des Finances***

- Veiller à ce que le ministère des Finances dispose d'un nombre suffisant de spécialistes des données et d'agents à même de prendre en charge de nouvelles sources de données (données de masse, données administratives) et d'appliquer des techniques d'analyse avancées.
- Mettre en place des dispositifs pour faciliter la formation, le développement professionnel et l'évolution des carrières des fonctionnaires du ministère.
- En vue d'améliorer le partage des données, conclure un protocole d'accord ou d'autres types d'accords d'échange de données avec les autorités cadastrales.
- En outre, pour un meilleur rapport coût-efficacité, la mission préconise les mesures suivantes :

- Définir un horizon de financement (2–3 ans ou plus) compatible avec une planification stratégique des futurs développements et innovations dans le domaine statistique.
- Mettre en œuvre périodiquement des procédures d'établissement des coûts (mesure des moyens nécessaires pour établir les statistiques) et comparer les coûts d'un programme à l'autre.
- Consolider les procédures budgétaires pour aider la direction à répartir les ressources entre différents impératifs dans le domaine statistique.
- Déployer efficacement les technologies de l'information de façon à accroître l'efficacité (automatisation, collecte de données en ligne, bases de données intégrées, etc.). Recourir à la standardisation, à l'intégration et à l'automatisation de la production et de la diffusion afin de faire des économies et d'optimiser les activités.
- Assurer un suivi régulier des indicateurs sur l'utilisation des ressources (humaines et financières, entre autres) et en faire rapport à la direction.

### **Assurances d'intégrité**

**9. Le tableau 6 indique les scores pondérés du ministère des Finances pour 30 indicateurs qui évaluent les assurances d'intégrité.** Les indicateurs sont regroupés en trois grandes catégories.

| <b>Tableau 6. Synthèse de l'évaluation des assurances d'intégrité – Ministère des Finances</b>                                                                                                                  |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Éléments des assurances d'intégrité</b>                                                                                                                                                                      | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Intégrité institutionnelle                                                                                                                                                                                      | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 60 %                             | LO                   |
| Transparence                                                                                                                                                                                                    | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 30 %                             | LO                   |
| Normes déontologiques                                                                                                                                                                                           | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>30</b>                            | <b>30</b>                              | <b>0</b>                                      | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Recommandations supplémentaires en vue de renforcer les assurances d'intégrité du ministère des Finances**

- Du point de vue du ministère des Finances, le cadre juridique et administratif garantit généralement la transparence et l'intégrité de l'appareil statistique, ainsi que le respect de normes déontologiques. Pour aller plus loin, la mission a formulé les recommandations suivantes :

- Achever et publier le code d'éthique et de déontologie à l'intention des fonctionnaires du Trésor public.
- Faire figurer dans ce même code des dispositions qui prennent en compte la dimension éthique des méthodes statistiques, et du traitement et de la diffusion des données.
- Susciter au sein des services, par des activités ou par d'autres moyens, un état d'esprit empreint de professionnalisme (certification professionnelle des agents, examen par les pairs des travaux statistiques, connaissance des auteurs d'articles sur la méthodologie, organisation de séminaires et de conférences, appui institutionnel d'organismes professionnels, etc.).
- Rendre publiques les modalités et les conditions de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques.
- Mettre en place des mécanismes et conclure des accords au sujet de l'accès aux statistiques par l'administration elle-même, et les réexaminer périodiquement.

## B. Comptabilité nationale (CN)

### *Comptabilité nationale Alignement sur les normes internationales*

**10. Le tableau 7 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 191 normes et codes sur la qualité des données, qui servent à évaluer le degré d'alignement des données des comptes nationaux sur l'édition de 2008 du Système de comptabilité nationale (SCN 2008).**

Ces normes et codes sont répartis en cinq (5) grandes catégories d'éléments relatifs à la qualité des données.

| Tableau 7. Alignement des comptes nationaux sur le SCN 2008                                                                                                                                                     |                               |                                 |                                        |                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Éléments de solidité méthodologique                                                                                                                                                                             | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| Concepts et définitions                                                                                                                                                                                         | 56                            | 48                              | 8                                      | 15 %                      | O             |
| Règles comptables                                                                                                                                                                                               | 25                            | 23                              | 2                                      | 10 %                      | O             |
| Méthodes statistiques                                                                                                                                                                                           | 12                            | 10                              | 2                                      | 10 %                      | LO            |
| Classifications                                                                                                                                                                                                 | 8                             | 8                               | 0                                      | 15 %                      | O             |
| Périmètre de la production statistique                                                                                                                                                                          | 90                            | 72                              | 18                                     | 50 %                      | LO            |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>191</b>                    | <b>161</b>                      | <b>30</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

### ***Recommandations supplémentaires pour améliorer la comptabilité nationale***

- Améliorer la mesure de la production en comptabilisant les travaux agricoles en cours (p. ex. cultures sur pied) dans les stocks jusqu'à la récolte et en tant que formation brute de capital.
- Perfectionner les pratiques de détermination de la valeur, en institutionnalisant le suivi des prix de transfert auxquels recourent les groupes d'entreprises, et en les corrigeant systématiquement lorsqu'ils sont déterminés de manière artificielle, pour que la production et la valeur ajoutée soient évaluées à leur juste prix.
- Diffuser des données trimestrielles de revenu national brut (RNB) pour accroître la ponctualité et la périodicité des données de PIB fondées sur les revenus.
- Initier le calcul et la diffusion des données du produit intérieur net (PIN), notamment en traitant explicitement comme un coût de production l'épuisement des ressources, au même titre que la consommation de capital fixe, en s'appuyant sur les travaux existants en matière de comptabilité économique et environnementale.
- Entamer l'établissement de comptes de patrimoine et l'enregistrement des catastrophes naturelles, en comptabilisant les ressources minérales et énergétiques, les ressources biologiques non cultivées, les ressources hydriques et d'autres ressources naturelles sous une catégorie d'actifs distincte.
- Mieux mesurer la production non marchande, en particulier pour ce qui concerne les administrations publiques, la banque centrale et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), en améliorant la couverture et la cohérence des données aux fins de l'estimation des rendements nets du capital utilisé dans cette production.
- Étendre le champ de la formation brute de capital fixe de façon à couvrir pleinement les différents domaines d'actifs au sens du SCN, en comptabilisant les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales, les ressources biologiques cultivées, et les systèmes d'armement utilisés de manière répétée à des fins non guerrières.
- Comptabiliser les opérations de l'État sur la base des droits constatés, en assurant la cohérence chronologique des recettes et des dépenses.
- Institutionnaliser une politique de révision exhaustive qui couvre aussi bien le PIB que les comptes du secteur institutionnel, en distinguant clairement les actualisations périodiques, les révisions des données de référence et les changements méthodologiques.
- Renforcer l'analyse des révisions, en publiant régulièrement des diagnostics sur l'ampleur, la direction et les sources des révisions, de manière à informer les utilisateurs et à orienter les initiatives internes d'amélioration de la qualité.
- Améliorer les pratiques d'actualisation des données de référence, en veillant à ce que les années de référence changent au moins tous les cinq ans, et à ce que les modifications des données de référence des séries annuelles et trimestrielles soient pleinement harmonisées.

- Mieux intégrer les comptes économiques et environnementaux avec les comptes nationaux de base, en assurant la cohérence entre les estimations fondées sur le Système de comptabilité économique de l'environnement (SCEE) et les agrégats du SCN/
- Étendre progressivement l'évaluation monétaire des actifs naturels, en commençant par les ressources commercialement exploitables, pour faciliter à l'avenir l'établissement de mesures nettes et de comptes de patrimoine.
- Améliorer la spécificité des métadonnées pour les comptes nationaux, notamment s'agissant de la documentation explicite des méthodes relatives aux activités économiques non observées, de l'estimation des activités illégales et informelles, et des mécanismes d'ajustement permettant d'assurer la cohérence des différentes méthodes.
- Améliorer la qualité des commentaires analytiques qui accompagnent la publication des comptes nationaux, en particulier pour ce qui a trait aux révisions, changements structurels et actualisations des données de référence.
- Pour favoriser l'orientation prospective des analyses et le respect des exigences relatives à la norme NSDD Plus (norme spéciale de diffusion des données), faire progresser les extensions des comptes nationaux en accordant la priorité à l'établissement et à la diffusion des éléments suivants :
  - Les estimations du stock de capital par la méthode de l'inventaire permanent, qui doivent permettre d'améliorer la mesure de la consommation de capital fixe, l'analyse de la productivité et les indicateurs en valeur nette ;
  - Les indicateurs de productivité (main-d'œuvre et, quand c'est faisable, productivité plurifactorielle), en cohérence avec les estimations de la valeur ajoutée et du stock de capital des comptes nationaux ;
  - Comptabilité du travail, dans un premier temps à une fréquence annuelle, pour améliorer la cohérence entre les mesures de l'emploi, de la rémunération des employés et de la production.
  - Tableau des ressources et des emplois numériques, pour améliorer la mesure des produits numériques, des services fournis numériquement et des activités qui se déroulent par l'intermédiaire de plateformes.

### ***Comptabilité nationale : exactitude et fiabilité***

**11. Le tableau 8 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 222 normes et codes qui évaluent l'exactitude et la fiabilité des données des comptes nationaux.** Ces normes et codes sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 8. Exactitude et fiabilité des comptes nationaux**

| Éléments de fiabilité et d'exactitude                   | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Pertinence des données de base                          | 112                           | 112                             | 0                                      | 40 %                      | LO            |
| Exactitude des données de base                          | 6                             | 6                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Rigueur des techniques statistiques employées           | 55                            | 55                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Pratiques rigoureuses en matière de contrôle de qualité | 17                            | 17                              | 0                                      | 10 %                      | LO            |
| Analyses des révisions et suivi de la fiabilité         | 9                             | 9                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Cohérence des données                                   | 23                            | 23                              | 0                                      | 30 %                      | LO            |
| <b>Évaluation globale</b>                               | <b>222</b>                    | <b>222</b>                      | <b>0</b>                               | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |

Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.

Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %).

### **Recommandations supplémentaires pour améliorer la comptabilité nationale**

- Assurer une meilleure correspondance entre les estimations des comptes nationaux et celles des comptes économiques et environnementaux comparables, en traitant de manière cohérente la production, les différents domaines d'actifs et les principes d'évaluation, en particulier pour ce qui concerne les ressources naturelles et les activités en lien avec l'environnement.
- Améliorer l'entretien et l'actualisation systématique des registres statistiques, notamment s'agissant des procédures ordinaires permettant d'incorporer les créations et les cessations d'entreprises, de suivre les fusions et les réorganisations, et d'assurer une couverture complète des secteurs institutionnels.
- Accroître la périodicité (chaque année ou tous les trois ans) et le périmètre des collectes de données relatives aux ménages, en particulier s'agissant des informations sur leurs revenus, leurs dépenses et leurs comptes de patrimoine, afin de permettre l'établissement des données à une fréquence annuelle et de moins dépendre de données de référence dont la fréquence est réduite.
- Veiller à ce que la collecte de données de base et les calendriers de traitement contribuent à une meilleure ponctualité des données de la comptabilité nationale, en fixant des dates butoirs claires et des calendriers de déclaration applicables.
- Procéder à une révision continue des sources de données et des programmes d'enquêtes, en procédant à des enquêtes ponctuelles quand c'est nécessaire pour satisfaire de nouvelles exigences en matière de données et combler les lacunes existant dans les collectes régulières, par la mise en œuvre d'un programme documenté d'examen périodique des sources et l'établissement de critères justifiant le lancement de collectes ponctuelles, tout en mettant à profit ces résultats pour améliorer l'établissement des données.
- Renforcer le suivi et l'évaluation réguliers des sources de données, en évaluant systématiquement les erreurs d'échantillonnage et hors échantillonnage, en analysant

régulièrement les modifications substantielles des données de base, en modifiant les procédures permettant de recenser et de confirmer les données aberrantes, et en institutionnalisant des cycles de révision structurés de manière à incorporer de manière transparente de tels changements dans les comptes nationaux.

- Perfectionner les techniques statistiques de traitement des données de base, en améliorant les méthodes d'imputation en cas d'absence de réponse, en renforçant le traitement des cas de couverture insuffisante et de communication d'informations erronées, et en incorporant de manière plus systématique les activités non observées — en particulier la production informelle ou cachée — grâce à des analyses au cas par cas et au recours à des sources de données auxiliaires.
- Améliorer la validation des données de base sur les sociétés non financières, en les comparant régulièrement aux données fournies par des sources indépendantes (associations professionnelles, fournisseurs de données commerciales) lorsque c'est faisable.

### **Comptabilité nationale : utilité et accessibilité**

**12. Le tableau 9 indique les scores pondérés du Sénégal pour 72 normes et codes qui évaluent l'utilité et l'accessibilité des données et métadonnées des comptes nationaux.** Ces normes et codes sont regroupés en six (6) catégories indiquées dans le tableau.

| <b>Tableau 9. Utilité et accessibilité des comptes nationaux</b>                                                                                                                                                |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Critères d'utilité et d'accessibilité</b>                                                                                                                                                                    | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Périodicité                                                                                                                                                                                                     | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 30 %                             | LO                   |
| Ponctualité                                                                                                                                                                                                     | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 30 %                             | LNO                  |
| Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                                                                                                            | 13                                   | 13                                     | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Accessibilité des données                                                                                                                                                                                       | 21                                   | 21                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| Accessibilité des métadonnées                                                                                                                                                                                   | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 20 %                             | LNO                  |
| Assistance aux utilisateurs                                                                                                                                                                                     | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>72</b>                            | <b>72</b>                              | <b>0</b>                                      | <b>100 %</b>                     | <b>LNO</b>           |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Recommandations supplémentaires pour améliorer la comptabilité nationale**

- Rendre plus ponctuelles les statistiques annuelles du PIB et du marché du travail, afin de réduire progressivement les délais de diffusion à 270, puis à 180 jours.
- Améliorer la ponctualité des données annuelles des comptes sectoriels, afin de réduire progressivement les délais de diffusion à 360, puis à 270, et enfin à 180 jours.
- Rendre les pratiques de révision plus transparentes et cohérentes, en assurant que les révisions et mises à jour interviennent selon une chronologie régulière, clairement documentée et faisant

l'objet d'une communication publique, notamment en recourant à des calendriers de diffusion préalable.

- Institutionnaliser le suivi systématique des erreurs de données, de leur fréquence et de leur nature, les corriger à temps et en avertir promptement les utilisateurs.
- Renforcer le suivi de l'usage des données des comptes nationaux, en analysant systématiquement les schémas auxquels obéit l'usage de ces données et les observations formulées par les usagers, afin d'améliorer l'accessibilité des données, leur bonne interprétation et de permettre des comparaisons pertinentes dans le temps et d'un ensemble de données à l'autre.
- Mettre au point et entretenir une base de données structurée sur les révisions successives des principales séries de données relatives aux comptes nationaux, et y donner progressivement accès aux utilisateurs.
- Veiller au plein respect des calendriers de révision établis, en s'assurant régulièrement que toutes les révisions et actualisations sont rendues publiques aux dates annoncées, et en détectant et en expliquant clairement tout écart constaté par rapport au calendrier.
- Institutionnaliser la remise de rapports sur l'utilisation des données à la haute direction, et notamment à la direction du programme des comptes nationaux, afin d'éclairer les besoins et les stratégies vis-à-vis des utilisateurs en générant périodiquement des rapports internes sur les tendances en matière d'utilisation des données, qui donneront lieu à des discussions au sein de la haute direction.
- Mieux communiquer aux utilisateurs l'existence de statistiques de comptabilité nationale supplémentaires et les moyens d'y accéder, notamment via des tableaux personnalisés et la diffusion exceptionnelle de certains ensembles de données.
- Mettre au point et publier des supports didactiques pour mieux faire connaître l'importance des statistiques des comptes nationaux, notamment auprès des écoles, des universités, des chercheurs et des analystes.

## C. Indice des prix à la consommation (IPC)

### *Alignement de l'IPC sur les normes internationales*

**13. Le tableau 10 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 46 normes et codes qui servent à évaluer le degré d'harmonisation de l'IPC avec l'édition 2020 du manuel de l'IPC.** Ces normes et codes sont regroupés en cinq (5) grandes catégories d'éléments relatifs à la qualité des données.

**Tableau 10. Harmonisation avec le manuel de l'IPC 2020**

| Critères de qualité                                                                                                                                                                                             | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| <b>Alignement sur :</b>                                                                                                                                                                                         |                               |                                 |                                        |                           |               |
| Concepts et définitions                                                                                                                                                                                         | 7                             | 6                               | 1                                      | 20 %                      | LO            |
| Règles comptables                                                                                                                                                                                               | 3                             | 3                               | 0                                      | 10 %                      | O             |
| Méthodes statistiques                                                                                                                                                                                           | 19                            | 18                              | 1                                      | 30 %                      | O             |
| Classifications                                                                                                                                                                                                 | 2                             | 2                               | 0                                      | 10 %                      | O             |
| Périmètre de la production statistique                                                                                                                                                                          | 15                            | 15                              | 0                                      | 30 %                      | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>46</b>                     | <b>44</b>                       | <b>2</b>                               | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

**Recommandations complémentaires pour améliorer les statistiques de l'IPC**

- Étendre le périmètre des statistiques pour englober les logements occupés par leurs propriétaires.

**Exactitude et fiabilité de l'IPC**

**14. Le tableau 11 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 63 normes et codes qui évaluent l'exactitude et la fiabilité des données de l'IPC.** Ces normes et codes sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 11. Exactitude et fiabilité de l'IPC**

| Éléments de fiabilité et d'exactitude                                                                                                                                                                           | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Les données de base sont de qualité suffisante pour garantir l'exactitude et la fiabilité.                                                                                                                      | 27                            | 23                              | 4                                      | 40 %                      | O             |
| L'exactitude des données de base fait l'objet d'examens réguliers                                                                                                                                               | 6                             | 5                               | 1                                      | 5 %                       | O             |
| Rigueur des techniques statistiques employées                                                                                                                                                                   | 14                            | 12                              | 2                                      | 10 %                      | O             |
| Pratiques rigoureuses en matière de contrôle de qualité                                                                                                                                                         | 5                             | 5                               | 0                                      | 10 %                      | O             |
| Analyses des révisions et suivi de la fiabilité                                                                                                                                                                 | 5                             | 3                               | 2                                      | 5 %                       | O             |
| Cohérence des données                                                                                                                                                                                           | 6                             | 5                               | 1                                      | 30 %                      | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>63</b>                     | <b>53</b>                       | <b>10</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

- Évaluer comment estimer au mieux dans l'IPC les variations des prix des logements occupés par leurs propriétaires

### **Utilité et accessibilité de l'IPC**

**15. Le tableau 12 indique les scores pondérés du Sénégal pour 50 normes et codes qui évaluent l'utilité et l'accessibilité des données de l'IPC.** Ces normes et codes sont regroupés en six (6) catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 12. Utilité et accessibilité de l'IPC**

| Critères d'utilité                                                                                                                                                                                              | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Périodicité                                                                                                                                                                                                     | 1                             | 1                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Ponctualité                                                                                                                                                                                                     | 1                             | 1                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                                                                                                            | 4                             | 4                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Accessibilité des données                                                                                                                                                                                       | 27                            | 27                              | 0                                      | 10 %                      | O             |
| Accessibilité des métadonnées                                                                                                                                                                                   | 9                             | 8                               | 1                                      | 20 %                      | O             |
| Assistance aux utilisateurs                                                                                                                                                                                     | 8                             | 8                               | 0                                      | 5 %                       | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>50</b>                     | <b>49</b>                       | <b>1</b>                               | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

- Mettre en œuvre une politique de révision en cas d'erreurs
- Les données de l'IPC sont consultables sous différents formats, dont APIs et SDMX.

## D. Indice des prix à la production (IPP)

### *Alignement de l'IPP sur les normes internationales*

**16. Le tableau 13 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 29 normes et codes qui servent à évaluer le degré d'harmonisation de l'IPP avec l'édition 2004 du manuel de l'IPP.** Ces normes et codes sont répartis en cinq (5) grandes catégories d'éléments relatifs à la qualité des données.

| Tableau 13. Alignement avec le manuel de l'IPP 2004                                                                                                                                                             |                               |                                 |                                        |                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Critères de qualité                                                                                                                                                                                             | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| <b>Alignement sur :</b>                                                                                                                                                                                         |                               |                                 |                                        |                           |               |
| Concepts et définitions                                                                                                                                                                                         | 4                             | 3                               | 1                                      | 10 %                      | O             |
| Règles comptables                                                                                                                                                                                               | 8                             | 6                               | 2                                      | 30 %                      | O             |
| Méthodes statistiques                                                                                                                                                                                           | 3                             | 2                               | 1                                      | 10 %                      | O             |
| Classifications                                                                                                                                                                                                 | 4                             | 4                               | 0                                      | 10 %                      | O             |
| Périmètre de la production statistique                                                                                                                                                                          | 10                            | 7                               | 3                                      | 40 %                      | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>29</b>                     | <b>22</b>                       | <b>7</b>                               | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

- Étendre la portée des indices pour inclure l'agriculture et les télécommunications

### *Exactitude et fiabilité de l'IPP*

**17. Le tableau 14 ci-dessous indique les scores pondérés du Sénégal pour 32 normes et codes qui évaluent l'exactitude et la fiabilité des données de l'IPP.** Ces normes et codes sont regroupés en cinq (5) grandes catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 14. Exactitude et fiabilité de l'IPP**

| Éléments de fiabilité et d'exactitude                                                                                                                                                                           | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Les données de base sont de qualité suffisante pour garantir l'exactitude et la fiabilité.                                                                                                                      | 16                            | 10                              | 6                                      | 20 %                      | O             |
| L'exactitude des données de base fait l'objet d'examens réguliers                                                                                                                                               | 3                             | 2                               | 1                                      | 10 %                      | O             |
| Rigueur des techniques statistiques employées                                                                                                                                                                   | 7                             | 3                               | 4                                      | 10 %                      | LO            |
| Pratiques rigoureuses en matière de contrôle de qualité                                                                                                                                                         | 4                             | 3                               | 1                                      | 10 %                      | O             |
| Cohérence des données                                                                                                                                                                                           | 2                             | 2                               | 0                                      | 50 %                      | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>32</b>                     | <b>20</b>                       | <b>12</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

- Passer des comparaisons à long terme aux comparaisons à court terme pour plus facilement traiter les prix manquants et introduire de nouveaux produits.
- Appliquer des méthodes d'ajustement de la qualité
- Appliquer des méthodes pour le remplacement des produits qui ont disparu

### **Utilité et accessibilité de l'IPP**

**18. Le tableau 15 indique les scores pondérés du Sénégal pour 43 normes et codes qui évaluent l'utilité et l'accessibilité des données de l'IPP.** Ces normes et codes sont regroupés en six (6) catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 15. Utilité et accessibilité de l'IPP**

| Critères d'utilité                                                                                                                                                                                              | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Périodicité                                                                                                                                                                                                     | 1                             | 1                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Ponctualité                                                                                                                                                                                                     | 1                             | 1                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                                                                                                            | 4                             | 4                               | 0                                      | 5 %                       | O             |
| Accessibilité des données                                                                                                                                                                                       | 22                            | 19                              | 3                                      | 10 %                      | O             |
| Accessibilité des métadonnées                                                                                                                                                                                   | 9                             | 8                               | 1                                      | 20 %                      | O             |
| Assistance aux utilisateurs                                                                                                                                                                                     | 6                             | 5                               | 1                                      | 5 %                       | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>43</b>                     | <b>38</b>                       | <b>5</b>                               | <b>100 %</b>              | <b>O</b>      |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

- Faire figurer dans les notes méthodologiques une description de la politique en matière d'erreurs et de révisions
- Les données de l'IPP sont consultables sous différents formats, dont APIs et SDMX.

## E. Statistiques de finances publiques (SFP)

### *Alignement des SFP sur les normes statistiques internationales*

**19. Le tableau 16 indique les scores pondérés du Sénégal pour 128 indicateurs de qualité des données qui évaluent l'alignement des statistiques de finances publiques sur le *Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (Manuel SFP 2014)*. Ces normes et codes sont regroupés en cinq (5) grandes catégories d'éléments relatifs à la qualité des données.**

| Tableau 16. Alignement des SFP sur les normes statistiques internationales                                                                                         |                               |                                 |                                        |                           |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Critères de qualité                                                                                                                                                | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| <b>Alignement sur :</b>                                                                                                                                            |                               |                                 |                                        |                           |               |
| Concepts et définitions                                                                                                                                            | 77                            | 64                              | 13                                     | 15 %                      | LO            |
| Règles comptables                                                                                                                                                  | 24                            | 19                              | 5                                      | 10 %                      | LNO           |
| Méthodes                                                                                                                                                           | 7                             | 5                               | 2                                      | 10 %                      | LO            |
| Classifications                                                                                                                                                    | 4                             | 4                               | 0                                      | 15 %                      | LO            |
| Périmètre de la production statistique                                                                                                                             | 16                            | 16                              | 0                                      | 50 %                      | NO            |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                          | <b>128</b>                    | <b>108</b>                      | <b>20</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LNO</b>    |
| Source : Calculs des services du FMI à partir du CEQD                                                                                                              |                               |                                 |                                        |                           |               |
| <b>Abréviations :</b> O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-90 %) ; LNO = largement non observé (25-60 %), et NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

### *Recommandations complémentaires pour renforcer les SFP*

- Inclure des estimations de la dépréciation (consommation de capital fixe) dans les charges et les opérations sur actifs non financiers.
- En collaboration avec l'UEMOA, l'ANSD et la BCEAO, inclure la branche nationale de cette dernière dans le périmètre des sociétés financières publiques, conformément au Manuel SFP 2014 (et aux autres statistiques macroéconomiques), afin de garantir une couverture suffisante du secteur public et de procéder à la révision et l'actualisation régulières du tableau institutionnel du secteur public.

- Harmoniser le traitement et la classification des prestations sociales à la charge des employeurs avec le Manuel SFP 2014 en estimant les cotisations imputées ainsi que les charges imputées.
- Intégrer progressivement les transactions non monétaires pour accompagner la transition vers l'alignement sur le Manuel SFP 2014 et la directive de l'UEMOA relative au tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
- Élargir le périmètre de la production des SFP, établir et publier des tableaux de SFP complémentaires, y compris les comptes de patrimoine, les situations des autres flux économiques, un état intégré des flux et des encours, et la contrepartie des encours d'actifs financiers et de passifs par secteur institutionnel. Commencer par le secteur de l'administration centrale budgétaire et élargir progressivement la couverture aux administrations publiques.

### **Exactitude et fiabilité des SFP**

**20. Le tableau 17 indique les scores pondérés du Sénégal pour 141 indicateurs qui évaluent l'exactitude et la fiabilité des statistiques de finances publiques.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

| <b>Tableau 17. Exactitude et fiabilité des SFP</b>                                                                                                                 |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Critères de qualité</b>                                                                                                                                         | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Les données de base sont pertinentes                                                                                                                               | 86                                   | 56                                     | 30                                            | 40 %                             | LO                   |
| L'exactitude des données de base fait l'objet d'examens                                                                                                            | 7                                    | 7                                      | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Méthodes statistiques rigoureuses                                                                                                                                  | 10                                   | 10                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| Pratiques rigoureuses en matière de contrôle de qualité                                                                                                            | 14                                   | 14                                     | 0                                             | 10 %                             | LNO                  |
| Analyse de la révision                                                                                                                                             | 7                                    | 7                                      | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Cohérence des données                                                                                                                                              | 17                                   | 17                                     | 0                                             | 30 %                             | LNO                  |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                          | <b>141</b>                           | <b>111</b>                             | <b>30</b>                                     | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD                                                                                                              |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
| <b>Abréviations :</b> O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-90 %) ; LNO = largement non observé (25-60 %), et NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Recommandations complémentaires pour renforcer les SFP**

- Afin de garantir la cohérence et la comparabilité des données, évaluer la nécessité de réviser les séries chronologiques longues pour refléter les données 2019-2024 révisées, et documenter ces ajustements dans les métadonnées.
- Élargir l'utilisation des données sources disponibles afin d'assurer une couverture de l'ensemble des flux et des stocks dans le secteur public.

- Publier des métadonnées plus complètes sur les sources de données et les procédures utilisées lors de la compilation des stocks et des flux des SFP ; fournir aux utilisateurs des SFP plus d'informations au sujet du processus de contrôle de qualité, y compris au sujet des révisions des données (p. ex. pour les dépenses financées sur ressources extérieures) ; et toute analyse régulière menée dans le cadre du processus de contrôle de qualité des données.

### **Utilité et accessibilité des SFP**

**21. Le tableau 18 indique les scores pondérés du Sénégal pour 64 indicateurs qui évaluent l'utilité des SFP.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

| <b>Tableau 18. Utilité et accessibilité des SFP</b>                                                                                                                                                                         |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Critères d'utilité et d'accessibilité</b>                                                                                                                                                                                | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Périodicité                                                                                                                                                                                                                 | 4                                    | 4                                      | 0                                             | 30 %                             | LO                   |
| Ponctualité                                                                                                                                                                                                                 | 4                                    | 4                                      | 0                                             | 30 %                             | LNO                  |
| Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                                                                                                                        | 12                                   | 12                                     | 0                                             | 5 %                              | NO                   |
| Accessibilité des données                                                                                                                                                                                                   | 27                                   | 27                                     | 0                                             | 10 %                             | LO                   |
| Accessibilité des métadonnées                                                                                                                                                                                               | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 20 %                             | LNO                  |
| Assistance aux utilisateurs                                                                                                                                                                                                 | 8                                    | 8                                      | 0                                             | 5 %                              | LNO                  |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>64</b>                            | <b>64</b>                              | <b>0</b>                                      | <b>100 %</b>                     | <b>LNO</b>           |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 % ou 1,25 - 3) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Recommandations complémentaires pour renforcer l'utilité et l'accessibilité des SFP**

- Élaborer et publier une politique de révisions formelle couvrant les ensembles de données des sous-secteurs des administrations publiques, y compris un cycle de révision prédéterminé et ayant fait l'objet d'une annonce publique (en fonction de la disponibilité des données, des audits, etc.) et publier des études sur les révisions.
- Renforcer l'assistance aux utilisateurs en désignant et en publiant des points de contacts clairs pour les SFP, en mettant en place des mécanismes de retour d'informations et en menant régulièrement des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs.

## **F. Balance des paiements (BdP) et position extérieure globale (PEG)**

### **Alignement de la BdP/PEG avec les normes statistiques internationales**

**22. Le tableau 19 indique les scores pondérés du Sénégal pour 176 indicateurs évaluant l'alignement des données relatives à la BdP et la PEG sur les normes statistiques**

**internationales.** Les indicateurs sont regroupés en cinq (5) grandes catégories de qualité des données.

| <b>Tableau 19. Alignement de la BdP/PEG avec les normes statistiques internationales</b>                                                             |                                      |                                        |                                               |                                   |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <b>Indicateurs de la qualité des données</b>                                                                                                         | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondération s des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| <b>Alignement sur :</b>                                                                                                                              |                                      |                                        |                                               |                                   |                      |
| Concepts et définitions                                                                                                                              | 65                                   | 51                                     | 14                                            | 15 %                              | O                    |
| Règles comptables                                                                                                                                    | 22                                   | 18                                     | 4                                             | 10 %                              | LO                   |
| Méthodes                                                                                                                                             | 12                                   | 11                                     | 1                                             | 10 %                              | LO                   |
| Classifications                                                                                                                                      | 9                                    | 8                                      | 1                                             | 15 %                              | LO                   |
| Périmètre recommandé pour la production de statistiques                                                                                              | 68                                   | 50                                     | 18                                            | 50 %                              | LO                   |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                            | <b>176</b>                           | <b>138</b>                             | <b>38</b>                                     | <b>100 %</b>                      | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD                                                                                                |                                      |                                        |                                               |                                   |                      |
| Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; et NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                   |                      |

### **Recommandations complémentaires pour renforcer les statistiques de la BdP/PEG**

- Élaborer et diffuser des données relatives aux services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) pour les périodes antérieures à 2024, et commencer à établir les données relatives aux dérivés financiers ainsi qu'aux avoirs et engagements extérieurs liés aux fonds d'assurance et de pension, conformément aux normes statistiques internationales.
- Adopter le principe du montant brut pour la diffusion de données relatives au négoce international de marchandises, en enregistrant les biens acquis dans le cadre d'opérations de négoce en tant qu'exportations négatives, conformément aux normes statistiques internationales.
- De concert avec l'ANSD, élargir la couverture et améliorer les méthodologies d'estimation du commerce-navette, de la contrebande, des transactions commerciales par voie électronique, et des flux d'envois de fonds.
- Définir des méthodes statistiques permettant de mieux recenser et mesurer les accords mondiaux de fabrication (services de fabrication, négoce international de marchandises, production de biens sans usine) en coopération avec l'ANSD.
- En utilisant les données existantes, diffuser des données plus détaillées sur d'autres services commerciaux conformément au MBP7.
- Élaborer et publier une PEG intégrée, y compris des ventilations détaillées des réévaluations en raison de variations des taux de change, de l'évolution des prix, et d'autres changements de

volumes, parallèlement aux données sur les situations et les opérations de la balance des paiements.

- Adapter et développer des sources de données et des techniques statistiques pour garantir la conformité aux recommandations formulées dans le MBP7 en coopération avec le siège de la BCEAO.
- Améliorer les sources de données et les techniques statistiques afin de recenser individuellement les créances improductives dans la PEG.

### ***Exactitude et fiabilité***

**23. Le tableau 20 indique les scores pondérés du Sénégal pour 152 indicateurs évaluant l'exactitude et la fiabilité des données sur la BdP et la PEG au regard des recommandations internationales.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories de la qualité.

| <b>Tableau 20. Exactitude et fiabilité de la BdP/PEG</b>                                                                                                                                                       |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Critères de qualité</b>                                                                                                                                                                                     | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| <b>Exactitude et fiabilité :</b>                                                                                                                                                                               |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
| Pertinence des données de base                                                                                                                                                                                 | 85                                   | 78                                     | 7                                             | 40 %                             | LO                   |
| Exactitude des données de base                                                                                                                                                                                 | 12                                   | 8                                      | 4                                             | 5 %                              | LO                   |
| Techniques statistiques                                                                                                                                                                                        | 18                                   | 16                                     | 2                                             | 10 %                             | LO                   |
| Pratiques en matière de contrôle de qualité                                                                                                                                                                    | 15                                   | 14                                     | 1                                             | 10 %                             | LO                   |
| Analyses des révisions et suivi de la fiabilité                                                                                                                                                                | 7                                    | 6                                      | 1                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Cohérence des données                                                                                                                                                                                          | 15                                   | 12                                     | 3                                             | 30 %                             | LO                   |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                      | <b>152</b>                           | <b>134</b>                             | <b>18</b>                                     | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; et NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### ***Recommandations complémentaires pour renforcer les statistiques de la BdP/PEG***

- Rapprocher les données trimestrielles et annuelles de la BdP et de la PEG.
- Envisager la possibilité d'utiliser des sources de données de rechange pour les flux et les positions extérieures des administrations publiques, telles que le système de communication des transactions internationales (SCTI) ou des enquêtes auprès des banques commerciales, afin d'élaborer des procédures qui permettent la vérification systématique des données obtenues de sources administratives et de veiller à la conformité aux normes reconnues au niveau international, notamment sur le plan de l'évaluation et de la couverture.

- Renforcer les sources de données pour permettre le recensement individuel des sociétés non financières et des ménages, et améliorer de ce fait les détails sectoriels et l'utilité sur le plan analytique.
- Élargir et améliorer le registre des entreprises en s'employant à répondre aux nouvelles exigences en matière de données instaurées dans le MBP7 en coopération avec le siège de la BCEAO.
- Définir des procédures statistiques solides de pondération des données d'enquête afin de produire des estimations fiables pour l'ensemble de la population.

### **Utilité et accessibilité de la BdP/PEG**

**24. Le tableau 21 indique les scores pondérés du Sénégal pour 67 indicateurs qui évaluent l'utilité et l'accessibilité des données de la BdP/PEG au regard des recommandations internationales.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories de la qualité.

| <b>Tableau 21. Utilité et accessibilité de la BdP/PEG</b>                                                                                                                                                      |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Critères de qualité</b>                                                                                                                                                                                     | <b>Nbre total de normes et codes</b> | <b>Nbre de normes et codes évalués</b> | <b>Nbre de normes et codes non pertinents</b> | <b>Pondérations des éléments</b> | <b>Notation RONC</b> |
| Périodicité                                                                                                                                                                                                    | 6                                    | 4                                      | 2                                             | 30 %                             | O                    |
| Ponctualité                                                                                                                                                                                                    | 6                                    | 4                                      | 2                                             | 30 %                             | LNO                  |
| Politiques et pratiques de correction et de révision                                                                                                                                                           | 12                                   | 9                                      | 3                                             | 5 %                              | LNO                  |
| Accessibilité des données                                                                                                                                                                                      | 26                                   | 21                                     | 5                                             | 10 %                             | LNO                  |
| Accessibilité des métadonnées                                                                                                                                                                                  | 9                                    | 9                                      | 0                                             | 20 %                             | LNO                  |
| Assistance aux utilisateurs                                                                                                                                                                                    | 8                                    | 1                                      | 7                                             | 5 %                              | LNO                  |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                      | <b>67</b>                            | <b>48</b>                              | <b>19</b>                                     | <b>100 %</b>                     | <b>LO</b>            |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; et NO = non observé (en dessous de 25 %). |                                      |                                        |                                               |                                  |                      |

### **Recommandations complémentaires pour renforcer les statistiques de la BdP/PEG**

- Indiquer clairement le statut des données (provisoires, préliminaires et définitives) à côté de chaque ensemble de données et fournir des explications méthodologiques.
- Veiller au rapprochement et à l'harmonisation systématique des estimations préliminaires et des données révisées une fois les informations définitives disponibles.
- Diffuser les statistiques du secteur extérieur au moyen de la norme SDMX (échange de données et de métadonnées statistiques), conformément aux normes du FMI et à d'autres normes statistiques reconnues au niveau international.

- Envisager de publier les ventilations supplémentaires déjà disponibles pour certaines composantes de la BdP et de la PEG dans le cadre du processus d'adhésion au MBP7 (par ex. des composantes complémentaires et une ventilation par monnaie).
- Communiquer clairement les pratiques d'établissement des statistiques propres à chaque pays et les éléments définis comme des normes ou comme composantes complémentaires dans le Manuel de la balance des paiements du FMI (par ex. pour le *solde global*, autres avoirs extérieurs détenus par les autres institutions de dépôt, etc.).
- Rendre le calendrier de publication préalable accessible au public en communiquant des informations sur la dimension temporelle de la publication pour les données provisoires, préliminaires et définitives, conformément aux meilleures pratiques internationales.
- Définir le ou les point(s) de contact pour les statistiques de la BdP/PEG et en afficher les coordonnées sur le site Internet et avec toutes les publications statistiques.

## G. Statistiques monétaires et financières (SMF)

### *Alignement des SMF sur les normes statistiques internationales*

**25. Le tableau 22 indique les scores pondérés du Sénégal pour 102 indicateurs de la qualité des données pour évaluer la conformité des statistiques monétaires et financières au manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières (MFSMCG).** Ces normes et codes sont regroupés en cinq (5) grandes catégories d'éléments relatifs à la qualité des données.

| Tableau 22. Alignement des SMF sur le MFSMCG                                                                                                                                                                    |                               |                                 |                                        |                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Critères de qualité                                                                                                                                                                                             | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| <b>Alignement sur :</b>                                                                                                                                                                                         |                               |                                 |                                        |                           |               |
| Concepts et définitions                                                                                                                                                                                         | 46                            | 26                              | 20                                     | 15 %                      | <b>LO</b>     |
| Règles comptables                                                                                                                                                                                               | 26                            | 23                              | 3                                      | 10 %                      | <b>LO</b>     |
| Méthodes                                                                                                                                                                                                        | 1                             | 0                               | 1                                      | 10 %                      | <b>NO</b>     |
| Classifications et présentations                                                                                                                                                                                | 24                            | 21                              | 3                                      | 15 %                      | <b>O</b>      |
| Périmètre de la production statistique                                                                                                                                                                          | 5                             | 3                               | 2                                      | 50 %                      | <b>O</b>      |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>102</b>                    | <b>73</b>                       | <b>29</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

### Recommandations complémentaires pour renforcer les SMF

- Élargir la couverture institutionnelle des SMF en intégrant les établissements de microfinancement acceptant les dépôts et les opérateurs de services bancaires par téléphonie mobile dans la population des autres institutions de dépôt déclarantes.
- Renforcer les pratiques en matière d'évaluation de la valeur des instruments financiers, en veillant à l'enregistrement des titres et autres instruments négociables à la valeur de marché ou à la valeur actuelle à des fins statistiques, conformément aux recommandations du *MFSMCG*.
- Élargir la couverture des SMF aux autres sociétés financières, en commençant par les institutions de microfinancement n'acceptant pas les dépôts et les autres intermédiaires financiers pour lesquels la BCEAO recueille déjà des données de base.
- Établir des statistiques monétaires et financières de flux ventilées en transactions, réévaluations, et autres évolutions du volume des avoirs.
- Mettre en œuvre des techniques d'estimation statistique lorsqu'il existe des lacunes dans les données de base.

### Exactitude et fiabilité des SMF

**26. Le tableau 23 indique les scores pondérés du Sénégal pour 174 indicateurs qui évaluent l'exactitude et la fiabilité des statistiques monétaires et financières.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

| Tableau 23. Exactitude et fiabilité des SMF                                                                                                                                                                     |                               |                                 |                                        |                           |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Éléments de fiabilité et d'exactitude                                                                                                                                                                           | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
| Les données de base sont pertinentes                                                                                                                                                                            | 126                           | 59                              | 67                                     | 40 %                      | LO            |
| L'exactitude des données de base fait l'objet d'examens                                                                                                                                                         | 9                             | 9                               | 0                                      | 5 %                       | LO            |
| Méthodes relatives aux techniques statistiques                                                                                                                                                                  | 6                             | 4                               | 2                                      | 10 %                      | LO            |
| Pratiques en matière de contrôle de qualité                                                                                                                                                                     | 12                            | 7                               | 5                                      | 10 %                      | LO            |
| Analyses des révisions                                                                                                                                                                                          | 6                             | 2                               | 4                                      | 5 %                       | LNO           |
| Cohérence des données                                                                                                                                                                                           | 15                            | 13                              | 2                                      | 30 %                      | LO            |
| <b>Évaluation globale</b>                                                                                                                                                                                       | <b>174</b>                    | <b>94</b>                       | <b>80</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |
| Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.<br>Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %). |                               |                                 |                                        |                           |               |

### ***Recommandations complémentaires pour renforcer les SMF***

- Renforcer les procédures de validation des données en concevant des outils automatisés permettant de détecter des ruptures structurelles, des valeurs aberrantes et des problèmes de vraisemblance dans les données déclarées.
- Élaborer un manuel de procédures pour l'établissement de statistiques monétaires, y compris des orientations claires en matière de documentation d'anomalies recensées dans les données et des mesures correctives adoptées durant la période de déclaration.
- Améliorer les formulaires de déclaration des banques pour garantir la disponibilité des informations requises pour réévaluer les portefeuilles de titres enregistrés au coût amorti.
- Réviser périodiquement les formulaires de déclaration des autres institutions de dépôt (AID) pour qu'ils intègrent les évolutions dans les SMF.
- Examiner l'origine des soldes importants enregistrés dans les comptes divers en devises depuis 2018 et procéder aux reclassements nécessaires, le cas échéant.
- Passer en revue les grands portefeuilles de titres détenus par les banques déclarés comme ayant été émis par d'autres sociétés financières en 2023 et par les administrations locales depuis 2022 afin de s'assurer qu'ils sont correctement classifiés.
- Évaluer les montants importants figurant dans les bilans des banques en tant que prêts accordés par d'autres sociétés financières et des sociétés non financières afin de déterminer s'ils doivent être classés comme dépôts et inclus dans la masse monétaire au sens large (agrégat large).

### ***Utilité et accessibilité des SMF***

**27. Le tableau 24 indique les scores pondérés du Sénégal pour 62 indicateurs qui évaluent l'utilité et l'accessibilité des statistiques monétaires et financières.** Les indicateurs sont regroupés en six (6) grandes catégories indiquées dans le tableau.

**Tableau 24. Utilité et accessibilité des SMF**

| Critères d'utilité                                   | Nbre total de normes et codes | Nbre de normes et codes évalués | Nbre de normes et codes non pertinents | Pondérations des éléments | Notation RONC |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Périodicité                                          | 3                             | 2                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Ponctualité                                          | 3                             | 3                               | 0                                      | 30 %                      | O             |
| Politiques et pratiques de correction et de révision | 12                            | 5                               | 7                                      | 5 %                       | LNO           |
| Accessibilité des données                            | 27                            | 25                              | 2                                      | 10 %                      | LO            |
| Accessibilité des métadonnées                        | 9                             | 8                               | 1                                      | 20 %                      | LO            |
| Assistance aux utilisateurs                          | 8                             | 7                               | 1                                      | 5 %                       | O             |
| <b>Évaluation globale</b>                            | <b>62</b>                     | <b>50</b>                       | <b>12</b>                              | <b>100 %</b>              | <b>LO</b>     |

Source : calculs des services du FMI à partir du CEQD 3.0.  
 Note : O = observé (90-100 %) ; LO = largement observé (60-89 %) ; LNO = largement non observé (25-59 %) ; NO = non observé (en dessous de 25 %).

## H. Statistiques de la dette du secteur public (SDSP)

**28. De concert avec la mission du RONC sur les données, une évaluation diagnostique de la qualité des SDSP a été réalisée dans le cadre du projet, financée par le gouvernement du Japon, afin de renforcer la qualité des statistiques de la dette publique en Afrique.** Les principales constatations et recommandations émanant de l'évaluation diagnostique des SDSP sont intégrées au Volume I du RONC relatif aux données. Pour plus de détails, veuillez vous référer au rapport sur l'évaluation de la qualité des données relatives aux statistiques de dette du secteur public du Sénégal. Des recommandations supplémentaires pour renforcer les SDSP sont formulées ci-dessous.

### **Alignement sur les normes internationales**

- Harmoniser la terminologie employée dans le bulletin trimestriel avec les normes internationales en tenant compte de la spécificité du marché régional de l'UEMOA sur la définition de la dette, et élargir la notion de résidence aux détenteurs de titres de créance.
- Élargir la couverture institutionnelle et l'harmoniser avec les statistiques de finances publiques (SFP) pour garantir une cohérence entre les opérations et l'évolution des encours de dette pour les administrations publiques et, progressivement, pour le secteur public.
- Améliorer la qualité de la saisie des données et les contrôles en vérifiant la cohérence des encours de dette par créancier, taux d'intérêt et monnaie, et assurer un rapprochement continu entre la Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques (DODP), la Direction de la dette publique (DDP) et le Trésor.

- Mettre en œuvre un nouveau système d'information sur la gestion de la dette (par ex. le système Meridian) en mesure de réduire au minimum les traitements manuels et de produire des rapports sur la dette conformes aux normes internationales.
- Présenter des données consolidées relatives à la dette dans le format préconisé par le Manuel SFP 2014
- Utiliser le taux médian entre cours acheteur et cours vendeur lors de la conversion en francs CFA de l'encours de la dette libellée en devises.

### ***Exactitude et fiabilité***

- Produire un tableau détaillé qui explique l'intégration des encours et des flux de la dette dans un cadre complet conforme au Manuel SFP 2014.
- Réduire au minimum les ajustements manuels en utilisant un système de gestion d'information de la dette mieux adapté, en mesure de produire des rapports sur la dette conformes aux normes internationales.
- Analyser sur la base de la méthodologie du Manuel SFP 2014, le traitement statistique et l'impact sur les statistiques de la dette des contrats de partenariats public-privé pour des projets en cours (notamment pour la construction de centres de formation et d'usines de dessalement d'eau de mer).

### ***Utilité et accessibilité***

- Élaborer une politique de révision des données et l'intégrer de manière régulière dans les procédures de travail de la DDP dans un souci d'amélioration de la qualité du reporting.

Renforcer la communication avec les utilisateurs et leur sensibilisation en matière de données sur la dette



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

# SÉNÉGAL

12 août 2026

**RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES NORMES  
ET CODES—MODULE « DONNÉES », VOLUME III**

## **VOLUME III : RÉPONSE DES AUTORITÉS**

Ce document comporte la réponse des autorités à l'évaluation de la qualité des données réalisée par le FMI (Volumes I et II).

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                         |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>RÉPONSE DES AUTORITÉS</b>                                                            | <b>3</b> |
| A. Introduction                                                                         | 3        |
| B. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques des comptes nationaux         | 4        |
| C. Réponse aux recommandations relatives à l'indice des prix à la consommation          | 5        |
| D. Réponse aux recommandations relatives à l'indice des prix à la production            | 5        |
| E. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques de finances publiques         | 5        |
| F. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques sur le secteur extérieur      | 6        |
| G. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques monétaires et financières     | 7        |
| H. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques de la dette du secteur public | 7        |

# RÉPONSE DES AUTORITÉS

## A. Introduction

**1. Le Gouvernement du Sénégal exprime sa gratitude au FMI pour avoir promptement accepté sa demande de réaliser une évaluation complète des pratiques et normes relatives à la compilation, la production et la diffusion des statistiques par les institutions concernées au Sénégal, à travers le Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) pour les données.**

Cette évaluation a permis d'identifier les forces, les faiblesses et les possibilités d'amélioration du système statistique national.

**2. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les recommandations, d'autant plus qu'elles soutiennent largement la stratégie nationale élaborée par les autorités pour le renforcement du cadre statistique** — la Quatrième Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS IV 2024-2028). Les autorités considèrent ce rapport comme une contribution importante aux efforts en cours visant à renforcer le Système statistique national et à améliorer la qualité, la couverture et la diffusion des statistiques macroéconomiques. Le Gouvernement œuvre également à l'adhésion à la NSDD Plus du FMI. Nos réponses aux principales recommandations de la mission RONC sont présentées ci-dessous.

**3. Les autorités conviennent de la nécessité de renforcer le mandat de coordination de l'ANSD et d'institutionnaliser la réconciliation des données macroéconomiques. Les révisions en cours de la loi statistique et de ses textes d'application renforcent explicitement le rôle de l'ANSD en tant qu'autorité de coordination du Système statistique national.** Au-delà des comités ad hoc récents de réconciliation, les autorités mettront en place un mécanisme permanent de coordination interinstitutionnelle, présidé par l'ANSD et associant le ministère des Finances, la BCEAO et les autres entités clés productrices de données, afin d'assurer une réconciliation régulière des agrégats macroéconomiques, un alignement des méthodologies et une coordination des cycles de révision entre les ensembles de données. Les autorités conviennent qu'il est essentiel de veiller à ce que le Directeur Général de l'ANSD soit désigné selon des critères exclusivement professionnels mais notent que la recommandation qu'il soit nommé à l'issue d'un processus ouvert et fondé sur le mérite, pour un mandat limité, avec des motifs de révocation strictement limités est prématurée dans le contexte sénégalais, comme le suggèrent également les discussions autour du projet de la nouvelle Charte africaine de la statistique.

**4. Les autorités reconnaissent l'importance de réduire les risques d'incohérences dans les données de la dette du secteur public grâce à un cadre statistique plus intégré.** Elles entendent renforcer la compilation des statistiques de finances publiques et de dette du secteur public en améliorant l'intégration des données de stocks et de flux. Dans ce contexte, le développement des bilans financiers des comptes nationaux sera poursuivi afin de fournir une vue d'ensemble des actifs et passifs financiers par secteur institutionnel. Les autorités prévoient également d'institutionnaliser des exercices réguliers de réconciliation entre les statistiques budgétaires, de dette, monétaires et du

secteur extérieur, et de renforcer les pratiques d'audit des données de dette du secteur public, notamment par une collaboration accrue avec les institutions de contrôle.

**5. Les autorités reconnaissent la nécessité de remédier au caractère « à deux vitesses » du système statistique en harmonisant les normes et pratiques entre l'ANSD et les services statistiques sectoriels.** Elles entendent veiller à ce que la loi statistique révisée établisse clairement l'applicabilité des normes et codes statistiques à l'ensemble des producteurs de statistiques officielles, tout en renforçant le rôle de l'ANSD dans la définition des normes méthodologiques et la fourniture d'orientations techniques. Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités des services sectoriels et harmoniser les pratiques en matière de ressources humaines entre tous les acteurs du système statistique national.

**6. Plus généralement, les autorités soulignent que ces actions prioritaires seront prises en charge de manière coordonnée dans le cadre de la SNDS IV, qui constitue une feuille de route structurée et chiffrée pour le renforcement du système statistique du Sénégal à moyen terme.** La révision en cours de la loi statistique et les mesures d'envergure récemment adoptées pour renforcer le système statistique, notamment les corrections apportées aux statistiques de la dette, améliorent la qualité, la transparence et l'utilité des statistiques officielles. Les autorités restent déterminées à travailler étroitement avec les partenaires au développement pour soutenir la mise en œuvre de ces réformes, notamment à travers des programmes ambitieux d'assistance technique.

## **B. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques des comptes nationaux**

**7. L'ANSD adhère à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC** visant à mieux aligner les statistiques des comptes nationaux sur les normes statistiques internationales et à améliorer leur exactitude et leur fiabilité.

**8. L'ANSD reconnaît la nécessité de renforcer davantage l'exhaustivité méthodologique, la cohérence interne et l'utilité analytique des comptes nationaux** — en particulier l'importance d'élargir le champ des comptes, notamment par le développement progressif des comptes financiers et l'extension des comptes sectoriels afin de fournir une vision plus complète de l'activité économique et des interrelations financières entre les secteurs institutionnels.

**9. L'ANSD reconnaît également la nécessité d'améliorer la cohérence entre les comptes nationaux et les autres domaines statistiques, notamment les statistiques de prix et les données budgétaires, y compris par un meilleur alignement des principes d'évaluation et une réconciliation plus systématique des agrégats.** Des efforts seront entrepris pour renforcer l'analyse des écarts statistiques et mieux documenter les sources, méthodes et pratiques de révision.

**10. L'ANSD reconnaît finalement l'importance d'améliorer la ponctualité et l'accessibilité des comptes nationaux.** Elle entend réduire progressivement les délais de diffusion des estimations trimestrielles et annuelles, tout en renforçant la transparence des révisions grâce à une analyse et

une communication plus systématique. Ces efforts devraient renforcer à la fois la fiabilité et l'utilité analytique des statistiques des comptes nationaux.

### C. Réponse aux recommandations relatives à l'indice des prix à la consommation

**11. L'ANSD souscrit à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC concernant l'IPC, à savoir que celui-ci est globalement conforme aux normes internationales et constitue un indicateur fiable de l'évolution des prix, tout en reconnaissant que certaines améliorations méthodologiques sont nécessaires.** Elle reconnaît la nécessité d'affiner davantage le traitement de certaines composantes, notamment le logement occupé par son propriétaire, et de continuer à renforcer la robustesse de la mesure des prix.

**12. L'ANSD reconnaît l'importance de mener des travaux analytiques afin d'identifier les sources potentielles de biais et d'améliorer la précision de l'indice au fil du temps.** Les efforts en cours visant à actualiser les pondérations et à améliorer les pratiques de compilation devraient contribuer à ces objectifs.

**13. De manière générale, les pratiques de diffusion de l'IPC sont solides et conformes aux normes internationales,** mais l'ANSD note que des améliorations continues en matière de transparence méthodologique et de documentation renforceraient davantage la compréhension et la confiance des utilisateurs.

### D. Réponse aux recommandations relatives à l'indice des prix à la production

**14. L'ANSD souscrit à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC concernant l'IPP, reconnaissant la nécessité d'élargir davantage son champ et d'affiner les pratiques de compilation.** Elle reconnaît l'importance d'étendre la couverture à des secteurs supplémentaires, notamment l'agriculture et les télécommunications, afin d'améliorer la représentativité.

**15. L'ANSD entend renforcer les pratiques méthodologiques, notamment le traitement des prix manquants, l'introduction de méthodes appropriées d'ajustement de la qualité, ainsi que l'affinement des structures de pondération à des niveaux détaillés d'agrégation.** Ces améliorations devraient renforcer à la fois la précision et la pertinence analytique de l'IPP, tout en maintenant sa cohérence avec les directives statistiques internationales.

### E. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques de finances publiques

**16. L'ANSD et le MFB souscrivent à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC concernant les statistiques de finances publiques.** Ils reconnaissent que, bien que ces statistiques soient globalement conformes aux normes internationales, des insuffisances subsistent. Ils reconnaissent la nécessité d'améliorer l'enregistrement des actifs non financiers et de développer des informations plus complètes sur les bilans. Ils conviennent également de l'importance de renforcer la cohérence entre les SFP et les autres ensembles de données macroéconomiques,

notamment les comptes nationaux, les statistiques monétaires et financières et les statistiques de la dette, et confirment leur engagement à améliorer les pratiques de réconciliation des données entre institutions.

**17. Les autorités mettent en œuvre une série de réformes institutionnelles, comptables et procédurales qui renforceront significativement la couverture, l'évaluation, la précision et la fiabilité du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).** En particulier, la mise en place en octobre 2025 d'un comité formel de validation du TOFE intégrant les différents services et présidé par le Directeur général de la DGCPT, a fortement contribué à la qualité des SFP. Parallèlement, la mise en œuvre progressive de la comptabilité en droits constatés, alignée sur le nouveau Plan Comptable de l'État, permettra d'améliorer progressivement l'évaluation et les délais d'enregistrement des transactions, de renforcer la cohérence entre les agrégats du TOFE et les enregistrements comptables sous-jacents, et de fournir des données sources pour l'élaboration des bilans. Ces réformes sont soutenues par la numérisation et l'intégration des systèmes, notamment l'intégration des systèmes comptables et de trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion de l'Information Financière (SIGIF). Dans l'ensemble, ces mesures représentent des progrès importants vers l'amélioration de l'exhaustivité, de la cohérence interne et de la fiabilité des statistiques de finances publiques.

**18. Les autorités reconnaissent également la nécessité d'améliorer la fréquence, la ponctualité et l'accessibilité des statistiques de finances publiques.** À cet égard, les efforts porteront sur le développement de données à haute fréquence plus complètes, l'amélioration de l'accessibilité des métadonnées par la diffusion de notes méthodologiques disponibles en interne et de rapports analytiques détaillés. Les révisions récentes des agrégats de finances publiques et de dette offrent également une opportunité de renforcer la transparence des pratiques de révision.

**19. Ces réformes devraient améliorer de manière significative l'utilité analytique et la pertinence des statistiques de finances publiques pour les politiques.**

## **F. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques sur le secteur extérieur**

**20. La BCEAO souscrit globalement à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC, notamment au constat que, bien que les méthodologies soient globalement solides, des améliorations supplémentaires sont nécessaires en matière de couverture, de cohérence et de pratiques de compilation.**

**21. La BCEAO reconnaît en particulier la nécessité de renforcer la cohérence entre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale, d'améliorer les méthodes d'évaluation et de traiter certaines questions méthodologiques spécifiques affectant certaines composantes.** Des efforts seront également déployés pour améliorer la réconciliation des statistiques du secteur extérieur avec les autres ensembles de données macroéconomiques.

**22. La BCEAO est prête à renforcer davantage ses sources de données afin d'améliorer la ventilation sectorielle, de faciliter la transition vers le BPM7 et d'améliorer la qualité globale des statistiques du secteur extérieur.**

**23. Les autorités reconnaissent également l'importance d'améliorer la ponctualité, de renforcer les métadonnées et de communiquer clairement les pratiques de compilation et les politiques de révision.** Ces améliorations devraient renforcer la transparence et faciliter l'interprétation des données par les utilisateurs.

## **G. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques monétaires et financières**

**24. La BCEAO souscrit à l'évaluation et aux recommandations de la mission RONC visant à mieux aligner les statistiques monétaires et financières sur les normes statistiques internationales et à améliorer leur exactitude et leur fiabilité.**

**25. La BCEAO convient de la recommandation visant à renforcer les techniques d'estimation utilisées pour les données incomplètes ou manquantes et à veiller à ce que ces méthodes soient systématiquement documentées dans les procédures de compilation, conformément aux meilleures pratiques internationales.**

**26. La BCEAO reconnaît l'importance d'améliorer la cohérence et la fiabilité grâce à des pratiques renforcées de validation et de réconciliation des données.** Elle entend renforcer la coordination avec les institutions concernées, notamment les autorités des marchés de titres et la banque centrale régionale, afin de faciliter la réconciliation régulière des données monétaires avec les bases de données sur les titres et les autres systèmes d'information du secteur financier.

**27. Plus largement, la Banque souligne son engagement à renforcer progressivement la couverture institutionnelle des statistiques monétaires,** notamment en intégrant mieux les intermédiaires financiers émergents et les instruments financiers en évolution, conformément aux évolutions du secteur financier et aux normes méthodologiques internationales.

## **H. Réponse aux recommandations relatives aux statistiques de la dette du secteur public**

**28. Le Ministère des Finances souscrit aux conclusions et recommandations de l'évaluation diagnostique des statistiques de la dette du secteur public et de la mission RONC,** en particulier à la nécessité d'examiner les possibilités d'élargir la couverture institutionnelle et des instruments des statistiques de la dette du secteur public, y compris l'intégration progressive de passifs supplémentaires tels que les comptes fournisseurs et, le cas échéant, les obligations liées aux pensions, ainsi qu'un meilleur alignement avec la couverture des statistiques de finances publiques.

**29. Les autorités reconnaissent la nécessité d'aligner davantage la classification des instruments de dette sur le Guide des statistiques de la dette du secteur public (2013) et de renforcer le traitement de la résidence tenant compte toutefois de la particularité du marché**

**financier régional et la classification des instruments conformément aux normes**

**internationales.** Elles soulignent que les efforts en cours pour moderniser le système de gestion de la dette, notamment l'examen de plateformes intégrées d'enregistrement de la dette, contribueront à ces améliorations en réduisant la dépendance aux processus manuels et en améliorant la qualité et la ponctualité de la compilation des données.

**30. Afin de renforcer l'exactitude et la fiabilité, les autorités reconnaissent l'importance d'améliorer la réconciliation des données entre les systèmes et les institutions, notamment par une réconciliation systématique avec les données budgétaires, de trésorerie et des créanciers.**

À cet égard, le comité de validation du TOFE mis en place en octobre 2025 constitue une première étape vers la cohérence interne et l'exhaustivité des rapports intégrés sur la dette et les finances publiques. Également, les travaux de réconciliation régulièrement effectués avec l'ensemble des créanciers ainsi qu'avec la Trésorerie générale et la Recette générale contribuent à l'amélioration de la qualité des données. En outre, les travaux d'inventaire réalisés par un cabinet de renommée internationale ont permis d'avoir une situation de référence suffisamment fiable et exhaustive.

**31. Elles conviennent également de la nécessité de mieux exploiter les sources de données détaillées disponibles** afin d'améliorer la couverture et la granularité des statistiques de la dette du secteur public, notamment pour les entités extrabudgétaires et les sociétés publiques.

**32. En matière d'usage et d'accessibilité, les autorités reconnaissent que davantage de transparence est nécessaire.** Elles entendent élaborer et formaliser une politique de révision des statistiques de la dette, améliorer la documentation des méthodes de compilation et des métadonnées, et renforcer la communication avec les utilisateurs à travers des pratiques de diffusion plus claires et la mise en place de points de contact accessibles. Le Manuel de procédures relatif à la chaîne d'endettement s'inscrit dans ce cadre en identifiant clairement les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités en matière d'endettement. Par ailleurs, le bulletin statistique sur la dette publique produit trimestriellement renforce la transparence en matière de gestion de la dette. Il en sera de même avec le tableau de bord de suivi des conventions nouvellement signées en cours de finalisation.

**33. Ces efforts devraient améliorer l'usage, la crédibilité et la pertinence des statistiques de la dette du secteur public pour les politiques.**